



AU-DELÀ DE LA SURVIE

Améliorer l'intervention auprès des enfants migrants non accompagnés et séparés qui se trouvent en dehors des systèmes de protection

UNICEF Espagne, UNICEF France (2020): *Au-delà de la survie. Améliorer l'intervention auprès des enfants migrants non accompagnés et séparés qui se trouvent en dehors des systèmes de protection.*

Auteurs: F. Javier Romeo-Biedma et Pepa Hornero Goicoechea
Coordinateurs: Corentin Bailleul (UNICEF France), Sara Collantes (UNICEF Espagne) et Julie Lebègue (Division de la collecte de fonds privés et des partenariats – UNICEF Genève).

F. Javier Romeo-Biedma est psychologue et consultant en matière de protection de l'enfance. Avec plus de dix-neuf ans d'expérience dans le secteur social et la coopération, il a travaillé en tant que travailleur humanitaire international et éducateur au Maroc et en Mauritanie, médiateur interculturel auprès des adolescents en situation de risque social (y compris les enfants non accompagnés) en Espagne et consultant pour des organismes publics et privés en Espagne, en Amérique latine, en Europe et au Maghreb. Il a assuré des formations sur la coopération internationale, l'enfance et la communication interpersonnelle en espagnol, en anglais, en français et en arabe marocain.

Pepa Hornero Goicoechea est psychologue et consultante en matière d'enfance, d'affectivité et de protection. Pendant plus de vingt ans, elle a coordonné des campagnes nationales et internationales pour prévenir et éliminer la violence contre les enfants, principalement les punitions physiques et psychologiques ainsi que l'abus sexuel et l'exploitation des enfants. Elle a assuré des formations et mené une évaluation professionnelle pour des programmes d'intervention dans plus de vingt pays d'Amérique latine, d'Asie du Sud et du Sud-Est, d'Europe et du Maghreb.

F. Javier Romeo-Biedma et Pepa Hornero travaillent depuis 2009 à Espirales Consultoría de Infancia, une société de conseil en protection internationale de l'enfance basée en Espagne qu'ils ont cofondée. Ils ont dirigé plusieurs programmes de recherche nationaux et internationaux et réalisent des formations, une évaluation et une supervision en matière de protection de l'enfance du point de vue des droits de l'enfant, qui englobe tous les niveaux du développement affectif.

Crédits (photos)

Couverture | © UNICEF/Erasmo Fenoy
Page 3 | © UNICEF/Laurence Geai
Page 10 | © UNICEF/Erasmo Fenoy
Page 13 | © UNICEF/UNI45187/Pirozzi
Page 14 | © UNICEF/Laurence Geai
Page 20 | © UNICEF/Laurence Geai
Page 23 | © UNICEF/Laurence Geai
Page 27 | © UNICEF/Erasmo Fenoy
Page 33 | © UNICEF/Laurence Geai
Page 34 | © UNICEF/Laurence Geai
Page 36 | © UNICEF/Erasmo Fenoy
Page 37 | © UNICEF/Erasmo Fenoy
Page 39 | © UNICEF/Laurence Geai

Graphisme: Rex Media SL



Remerciements

Cette publication est fondée sur les résultats d'un atelier conjoint sur les enfants non accompagnés et séparés en situation de rue, organisé à Madrid en décembre 2019 par l'UNICEF Espagne et l'UNICEF France, en étroite coordination avec la Division de la collecte de fonds privés et des partenariats (PFP) de l'UNICEF Genève.

Tout d'abord, nous souhaitons remercier les auteurs, F. Javier Romeo-Biedma et Pepa Hornero Goicoechea, qui ont également animé et contribué à l'atelier, pour leur engagement et la qualité de leur travail durant ce projet.

L'atelier et le présent rapport ont également bénéficié du soutien, des connaissances et de l'expertise d'un groupe d'experts composé de Maria Von Bredow, Guillaume Lardanchet, Olivier Peyroux et Maria Areces. Merci de votre précieux soutien !

Nous sommes aussi particulièrement reconnaissants envers toutes les personnes qui ont participé à l'atelier, provenant de neuf pays différents et d'horizons très divers, pour leur enthousiasme et leurs apports essentiels durant ce travail collaboratif.

Nos sincères remerciements vont également à l'Institut d'études sur les migrations de l'université pontificale de Comillas, en particulier à la professeure María José Castaño, pour avoir accueilli l'événement, géré la logistique et pour nous avoir reçus si chaleureusement.

Nous souhaitons également reconnaître le travail réalisé par les membres du Comité de pilotage des ateliers, de l'UNICEF Espagne et d'UNICEF France, ainsi que tous les bénévoles (en particulier Marta López), les preneurs de notes (Sergio Aguado, Salud Márquez et Almudena Olaguibel), les animateurs de l'UNICEF (Julie Lebègue, Corentin Bailleul, Juliette Chevalier, Sara Collantes, Cristina Junquera et Carmen Molina), et les interprètes qui ont participé à l'atelier.

Enfin, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à Julie Lebègue, de la Division de la collecte de fonds privés et des partenariats de l'UNICEF (PFP, Genève), qui nous a apporté une aide précieuse concernant le contenu de l'atelier et un soutien sans faille dans la préparation et l'organisation de l'atelier ainsi que dans l'élaboration de ce rapport.



Définitions clés

Par enfant non accompagné on entend «un enfant [...] qui a été séparé de ses deux parents et d'autres membres proches de sa famille et n'est pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume».¹

Par enfant séparé on entend «un enfant [...] qui a été séparé de ses deux parents ou des personnes qui en avaient la charge à titre principal auparavant en vertu de la loi ou de la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de sa famille. Un enfant séparé peut donc être accompagné par un autre membre adulte de sa famille».²

Le terme enfants en situation de rue (ou «enfants qui vivent dans la rue») englobe: a) les enfants qui dépendent de la rue pour vivre ou pour travailler, seuls, avec des pairs ou avec leur famille; b) une plus large population d'enfants qui ont tissé des liens étroits avec les lieux publics et pour qui la rue est un élément essentiel de leur identité et de leur vie quotidienne. Cette population plus large comprend les enfants à qui il arrive de vivre ou de travailler dans la rue, ainsi que les enfants qui ne vivent pas ni ne travaillent dans la rue, mais qui accompagnent régulièrement leurs pairs, leurs frères et sœurs ou leur famille dans la rue. Dans le cas des enfants en situation de rue, on entend par «être présents dans les lieux publics» le fait de passer beaucoup de temps dans la rue ou dans les marchés de plein air, les parcs publics, les espaces communautaires publics, les squares et les gares routières et ferroviaires. Cette expression n'englobe pas les établissements publics tels que les écoles, les hôpitaux ou d'autres institutions comparables».³

La protection de remplacement concerne «la protection et le bien-être des enfants privés de protection parentale ou risquant de se retrouver dans une telle situation».⁴

Traite des enfants:

“Le Protocole relatif à la traite des personnes définit la «traite des personnes» comme suit:

a) L'expression «traite des personnes» désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes; b) le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation en-visagée, telle qu'énoncée à l'alinéa a) du présent article, est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés à l'alinéa a) a été utilisé; ... (art. 3).

Les trois éléments fondamentaux qui doivent être présents pour qu'il existe une situation de traite des personnes (adultes) sont donc les suivants: i) une action (recrutement, ...) ; ii) un moyen (menace, ...) ; et iii) une fin (exploitation).

Le droit international donne une définition différente de la traite des enfants (c'est-à-dire des personnes de moins de 18 ans) en ce qu'il n'est pas requis de «moyen» dans ce cas-là. Il suffit de démontrer: i) qu'il y a eu une «action» telle que le recrutement, l'achat et la vente ; et ii) que cette action avait pour fin spécifique l'exploitation. En d'autres termes, il y a traite si l'enfant est soumis à tout acte, tel le recrutement ou le transport, dont la fin est l'exploitation de cet enfant.”⁵

SOMMAIRE

06

1. Principes clés et risques auxquels sont confrontés les enfants non accompagnés et séparés en situation de rue	08
- Principes clés	08
- Risques auxquels sont confrontés les enfants non accompagnés en situation de rue	09
2. Appel à l'action: vers un modèle intégré d'intervention pour la prise en charge et la protection des enfants non accompagnés en situation de rue	15
DOMAINE 1: SECURISER LA SITUATION JURIDIQUE ET L'ACCÈS A UNE PROTECTION	15
- Prendre en compte et reconstituer les documents d'état civil	15
- Une justice civile et pénale adaptée aux enfants	16
- Développer et renforcer le travail en réseau et la collaboration à chaque niveau	17
DOMAINE 2: PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER DES ENVIRONNEMENTS SÛRS ET PROTECTEURS	19
- Garantir l'accès aux besoins fondamentaux des enfants par le biais de programmes d'aller-vers et d'accroche.	19
- Garantir la protection des enfants par le biais de solutions durables	21
- Des professionnels suffisants et qualifiés à chaque niveau	22
DOMAINE 3: FOURNIR DES RÉFÉRENCES AFFECTIVES POUR LES ENFANTS	24
- Garantir des références affectives adultes pour les enfants	24
DOMAINE 4: CONSTRUIRE DE NOUVEAUX NARRATIFS AVEC ET SUR LES ENFANTS MIGRANTS NON ACCOMPAGNÉS QUI VIVENT DANS LA RUE	26
- Développer de nouveaux récits contre la discrimination	26
- Offrir des perspectives de développement à l'enfant: accompagner des projets de vie	27
3. Sélection de pratiques inspirantes	30
DOMAINE 1: SECURISER LA SITUATION JURIDIQUE ET L'ACCÈS A UNE PROTECTION	30
- Prendre en compte et reconstituer les documents d'état civil.	30
- Une justice civile et pénale adaptée aux enfants.	30
- Développer et renforcer le travail en réseau et la collaboration à chaque niveau	31
DOMAINE 2: PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER DES ENVIRONNEMENTS SÛRS ET PROTECTEURS	32
- Garantir l'accès aux besoins fondamentaux des enfants par le biais de programmes d'aller-vers et d'accroche	32
- Garantir la protection des enfants par le biais de solutions durables	34
- Des professionnels suffisants et qualifiés à chaque niveau	35
DOMAINE 3: FOURNIR DES RÉFÉRENCES AFFECTIVES POUR LES ENFANTS	36
- Garantir des références affectives adultes pour les enfants	36
DOMAINE 4: CONSTRUIRE DE NOUVEAUX NARRATIFS AVEC ET SUR LES ENFANTS MIGRANTS NON ACCOMPAGNÉS QUI VIVENT DANS LA RUE	38
- Développer de nouveaux récits contre la discrimination	38
- Offrir des perspectives de développement à l'enfant: accompagner les projets de vie	38
Références choisies	40
Annexe: liste des participants	42

Introduction

Des enfants se trouvant privés de la protection de leur famille vivent en situation de rue partout dans le monde et ont un besoin urgent de protection. Ce phénomène, généralement associé aux pays en développement, existe également en Europe. Au cours des trente dernières années, des enfants non accompagnés et séparés ont quitté leur pays pour rejoindre les pays européens afin d'échapper à des situations difficiles (liées à des conflits, à des catastrophes naturelles, à des crises sociales et économiques ou à des circonstances personnelles difficiles au sein de la famille), en quête d'une vie et de perspectives meilleures. Ce phénomène a obligé les systèmes européens de protection de l'enfance à s'ajuster et à tenter de s'adapter aux besoins spécifiques de protection de ces enfants. Ces efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès ni n'ont garanti l'intérêt supérieur des enfants. Dans les pays européens comme dans les pays d'origine ou de transit, des enfants non accompagnés et séparés échappent souvent au système de protection en raison d'un manque de réponses adaptées aux besoins de ces enfants. Cependant, certains modèles d'intervention ont été testés et donnent parfois de bons résultats.

Ce rapport vise à proposer un modèle d'intervention pour la prise en charge et la protection des enfants non accompagnés et séparés qui sont en situation de rue et fournit des exemples de pratiques positives menées dans différents pays européens.

Dans la plupart des pays européens, la protection et l'insertion sociale des enfants non accompagnés et séparés posent de graves difficultés liées à l'augmentation du nombre d'arrivées d'enfants, à la saturation des systèmes de protection, au manque de professionnels formés, aux barrières administratives, au manque de données de qualité et d'outils de suivi efficaces, à la discrimination, etc.

Certains groupes d'enfants non-accompagnés et séparés ont des besoins aigus en matière de protection, en raison de leurs antécédents personnels ou de leurs conditions de vie, notamment les

enfants qui vivent dans la rue, les enfants en situation d'exploitation, les enfants victimes de toxicomanie. Les interventions et les stratégies élaborées par les pouvoirs publics sont généralement d'une efficacité insuffisante pour répondre à leurs besoins. Ces enfants restent peu de temps dans les centres d'accueil ou d'hébergement, se déplacent d'un pays européen à l'autre et échappent aux systèmes de protection de l'enfance.

Ces enfants sont confrontés à des risques particuliers en raison de leurs conditions de vie difficiles et de l'absence d'une réponse institutionnelle adaptée à leurs besoins spécifiques. Ils doivent mettre en place des stratégies pour survivre. Leurs mauvaises conditions de vie ont un impact considérable sur leur développement et sur leur santé physique et mentale. Ces enfants ne sont généralement pas scolarisés, ni inscrits dans une formation et peuvent être victimes d'exploitation économique et/ou sexuelle. Certains enfants sont poussés à commettre des délits ou des actes criminels comme le cambriolage, le vol à l'étalage, le vol à l'arrachée, la vente ou le transport de stupéfiants, et peuvent également être impliqués dans des actes violents ou d'autres comportements à risque, ce qui les amène à être régulièrement en contact avec la police et le système judiciaire.

Ces enfants sont également confrontés au racisme et à la discrimination de la part de la population locale ou dans les discours publics et les médias.

Lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, la situation de ces enfants s'aggrave si aucune mesure d'inclusion sociale efficace n'est mise en place. Des initiatives locales ont été développées par les pouvoirs publics et les professionnels de différents pays, notamment des programmes d'éducation de rue ou d'éducation alternative, mais ces mesures n'ont souvent montré que des résultats limités et ne constituent pas des solutions durables. Les autorités de protection de l'enfance et les travailleurs sociaux sont toujours confrontés à des difficultés non résolues lorsqu'ils s'occupent de ce groupe spécifique d'enfants, ce qui amène

parfois les travailleurs de première ligne à se sentir débordés et démotivés.

L'un des principaux risques pour ces enfants est la mise en œuvre par les pouvoirs publics de programmes axés sur l'immigration plutôt que sur la protection de l'enfance, qui ne répondent pas à leurs besoins en matière d'accès aux services, de protection, et d'insertion sociale et économique.

Dans les pays européens, il existe une forte demande de la part des professionnels et des autorités pour identifier de nouveaux modèles d'intervention afin de mieux protéger ces groupes d'enfants et de partager les bonnes pratiques existantes. L'UNICEF a décidé de rassembler des experts et d'organiser un atelier international conjoint sur les enfants non accompagnés et séparés qui vivent en situation de rue, mené à Madrid en décembre 2019 par l'UNICEF Espagne et l'UNICEF France, particulièrement concernés par ce phénomène à l'échelle nationale. Cet atelier avait pour objectif de partager les bonnes pratiques et les défis, et de développer conjointement un plan d'action en vue de trouver des solutions durables pour les enfants non accompagnés et séparés en situation d'extrême vulnérabilité qui échappent au système de protection. L'événement a été un succès, permettant de réunir une cinquantaine d'experts et de professionnels provenant d'institutions et d'organisations publiques et privées de neuf pays européens. Ce rapport contient les principales conclusions de l'atelier:

- i)** Aperçu des principaux risques auxquels sont confrontés ces enfants;
- ii)** Proposition d'un «Modèle d'intervention intégré pour la prise en charge et la protection des enfants non accompagnés et séparés qui vivent dans la rue»;
- iii)** Une sélection des pratiques positives identifiées dans des pays européens.

Aucune action ne réussira à protéger efficacement ces enfants vulnérables sans agir d'abord sur le récit et le discours les concernant ainsi que les per-

ceptions de la société à leur égard. Il n'est pas naturel que des enfants vivent dans la rue et une telle situation ne devrait jamais être acceptée.

Ce sont des enfants et ils doivent être considérés et traités comme tels.

Beaucoup d'entre eux sont des **adolescents** et ont le droit d'être accompagnés émotionnellement, physiquement et socialement durant leur adolescence.

Ce sont des victimes et on ne peut pas leur reprocher de vivre dans la rue. Ils vivent dans un environnement effrayant et ont peur pour leur vie.

Sur la base de tous ces résultats, **UNICEF appelle** les États et les autres acteurs travaillant au niveau local, national et européen à **prendre des mesures déterminées** pour répondre aux besoins urgents de ces enfants vulnérables dans quatre domaines essentiels:

- 1)** Sécuriser la situation juridique et l'accès à une protection;
- 2)** Garantir des environnements sûrs et protecteurs;
- 3)** Fournir des références affectives;
- 4)** Construire de nouveaux récits avec et sur les enfants migrants non accompagnés qui vivent dans la rue.

La situation d'urgence et de post-urgence COVID-19 rend cet appel à l'action encore plus pertinent dans la mesure où la marginalisation sociale et la discrimination à l'encontre des enfants vulnérables pourraient s'aggraver dans les années à venir en raison de la crise sociale et économique attendue. La crise sanitaire actuelle a mis en exergue les lacunes en termes d'intervention publique et de protection sociale des enfants et des familles les plus vulnérables. Les systèmes de protection de l'enfance dans les pays européens n'ont pas été épargnés par ce constat. Cette crise ne sera surmontée avec succès que si aucun enfant, en particulier parmi les plus vulnérables, n'est laissé de côté.

UNICEF appelle les Etats et les acteurs locaux, nationaux et européens à prendre des mesures urgentes pour protéger ces enfants et pour répondre à leurs besoins.

1. Principes clés et risques auxquels sont confrontés les enfants non accompagnés et séparés en situation de rue

Le fait que des enfants vivent actuellement dans la rue en Europe révèle un échec de leur protection et une violation de leurs droits. Même lorsqu'ils sont dans certains pays considérés comme « en situation irrégulière », il ne faut jamais oublier qu'ils restent des enfants. S'il est difficile de vivre dans la rue pour un adulte, c'est beaucoup plus préjudiciable pour les enfants, car ils ont moins de ressources et n'ont pas terminé de développer leur corps et leur esprit. Il est impératif de comprendre l'ampleur des dégâts que cela provoque chez ces enfants.

qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'État». Ainsi, les États membres de l'UE doivent, conformément à leur législation nationale, garantir une protection de remplacement pour ces enfants.

- **Ce sont des adolescents.** Si l'on considère l'enfance comme un ensemble, l'adolescence est particulièrement importante dans la mesure où c'est l'étape durant laquelle l'autonomie personnelle, l'appartenance et l'identité se développent. Les enfants qui vivent en situation de rue sont pour la plupart des adolescents, qui ont par conséquent une tendance à explorer leurs limites – les leurs et celles de la société – pour trouver leur place dans le monde et pour pouvoir exprimer leur personnalité. Les adolescents qui vivent en Europe avec leur famille expérimentent les drogues et l'alcool, se querellent et défient les autorités, mais ils ont des références adultes qui les accompagnent tout au long de ces processus, en leur expliquant les effets négatifs de la consommation de drogue sur leur vie, en intervenant dans les conflits et en fixant des limites – et des sanctions appropriées – lorsque c'est nécessaire. En revanche, sans la supervision d'un adulte, ces pulsions peuvent conduire à des résultats dangereux: la consommation de drogue peut provoquer une dépendance, les conflits mineurs peuvent dégénérer et mener à des sanctions pénales, et le fait de défier les autorités peut conduire les adolescents à abandonner les systèmes de protection et à se lancer dans des activités illégales pour survivre.

- **Le fait que des enfants vivent dans la rue n'est pas naturel et ne doit pas être accepté comme tel.** Il existe des caractéristiques naturelles: les enfants peuvent être plus ou moins grands ou avoir une couleur de peau plus claire ou plus foncée. Il existe éga-

Principes clés

En Europe, les enfants qui échappent au système de protection présentent un certain nombre de caractéristiques spécifiques qu'il est important de bien comprendre pour leur apporter l'attention qu'ils méritent:

- **Ce sont des enfants et des détenteurs de droits.** On l'oublie souvent dans bon nombre de discours publics, mais ce sont des enfants, ce qui signifie qu'ils ont des droits spécifiques, reconnus par la Convention relative aux droits de l'enfant (1989). Du fait de leur âge et de leur stade de développement, ils ont encore besoin d'être soutenus dans de nombreux domaines de leur vie. En tant que détenteurs d'obligations, les États sont tenus, conformément à leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme, de protéger tous les enfants quelle que soit leur nationalité. L'article 20 de la Convention relative aux droits de l'enfant dispose que « Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou

lement des différences sociales, telles que le pays d'origine ou la langue maternelle. Les enfants présenteront toujours une diversité naturelle ou sociale dans un monde varié et diversifié. Cependant, cela ne peut pas conduire à l'acceptation commune des « enfants qui vivent dans la rue » comme une catégorie naturelle ou sociale, bien que certains discours aient cette tendance. Le fait qu'ils vivent dans la rue est une conséquence sociale liée à des facteurs multiples, mais peut être évité. Il y aura toujours des enfants de langues ou de nationalités différentes et c'est une richesse, mais il pourrait y avoir un monde dans lequel les enfants ne seraient pas contraints de vivre dans la rue pour survivre.

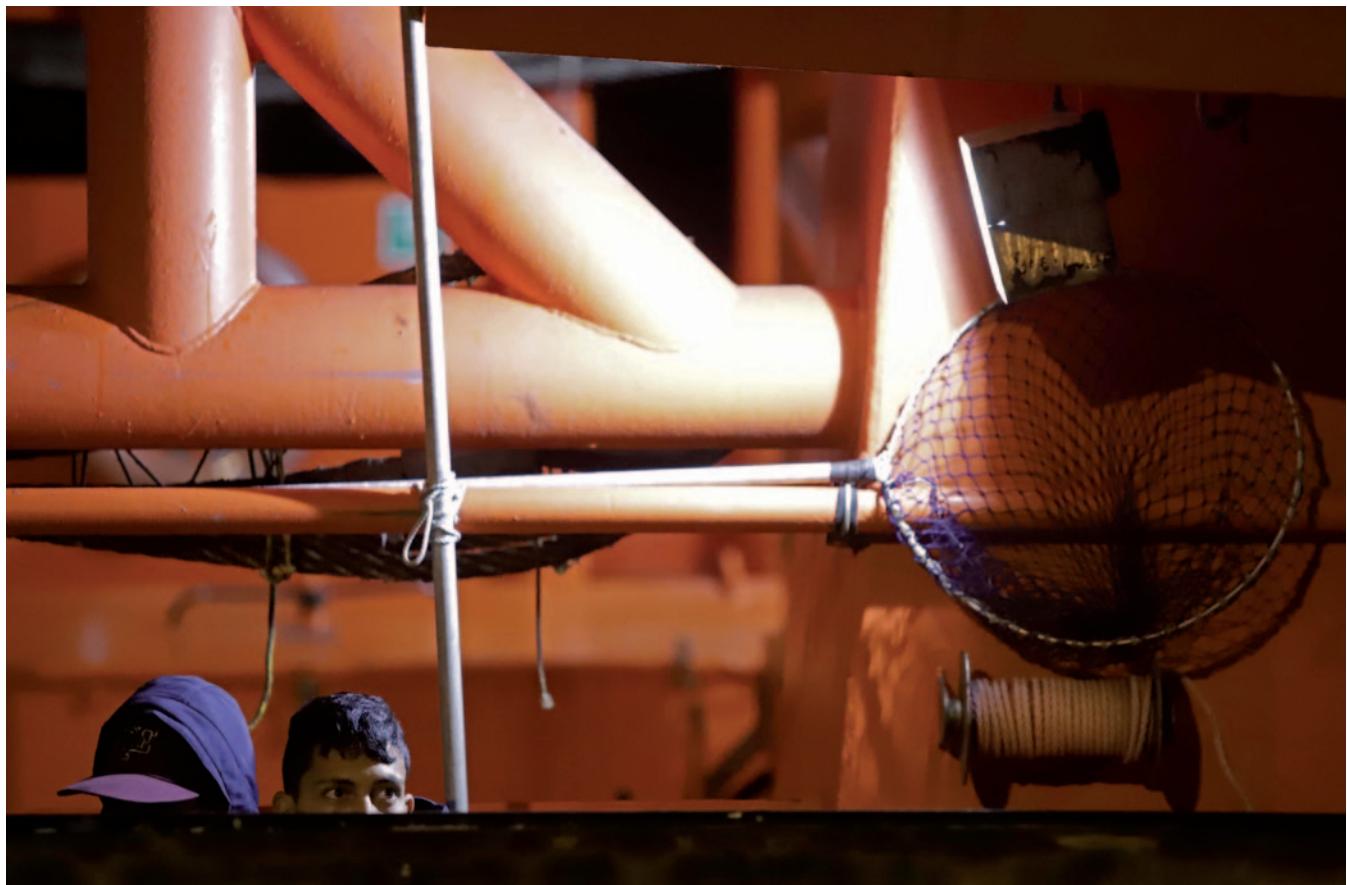
- **Ce sont des victimes.** La Convention relative aux droits de l'enfant établit clairement que tout enfant a le droit d'être protégé et que les administrations et les pouvoirs publics doivent intervenir lorsqu'il n'est pas pris en charge par sa famille. Par conséquent, le fait de vivre dans la rue n'est pas une chose dont ils doivent être accusés, en particulier lorsque c'est une conséquence de beaucoup d'autres violations de leurs droits (dans leur pays d'origine, lorsque les ressources à leur disposition sont insuffisantes ; souvent au sein de leur famille, car dans bien des cas, ils ne s'y sentent pas en sécurité ; et dans les pays d'accueil, du fait de l'échec des systèmes de protection de l'enfance et des politiques migratoires qui les considèrent d'abord comme des étrangers avant de les considérer comme des mineurs). Ils vivent également dans la peur ; alors qu'ils devraient être protégés de toute forme de violence et négligence, ils risquent souvent d'être victimes d'exploitation, de traite, de maltraitance, etc., ce qui peut même entraîner leur disparition.

- **Les enfants qui ont peur peuvent parfois faire des choses effrayantes.** En raison de situations que ces enfants ont subies, ils vivent parfois dans la peur et ont très souvent vécu des expériences traumatisantes. Tout cela peut conduire à des comportements dangereux pour eux-mêmes et pour les autres. Dans bien des cas, ils peuvent devenir des « délinquants » d'un point de vue juridique, mais on oublie souvent que ces délits sont le résultat de graves négligences, voire de situation d'exploitation.

Risques auxquels sont confrontés les enfants non accompagnés en situation de rue

Les enfants qui vivent dans la rue sont confrontés à des risques divers. Certains de ces risques ou besoins non satisfaits sont si essentiels à la survie que ces enfants vivent dans un état de peur permanente qui a des répercussions sur leur comportement quotidien et sur leur développement.

- **Le fait de ne pas disposer de documents d'état civil** est une préoccupation majeure. Lorsque les enfants se trouvent privés des éléments constitutifs de leur identité ou de certains d'entre eux, l'article 8 de la Convention relative aux droits de l'enfant prévoit que les États doivent leur accorder une assistance et une protection appropriées, pour que leur identité soit rétablie aussi rapidement que possible. En pratique, peu d'États européens le font réellement. Même lorsque les enfants disposent de documents d'état civil leur permettant de prouver leur âge, les autorités ont parfois tendance à rejeter la validité et l'authenticité de ceux-ci et à utiliser des méthodes d'évaluation de l'âge qui ne sont pas toujours fiables. Le fait d'être privé d'une identité légale a donc pour conséquence un accès limité à la santé, à l'éducation et à la protection. Les enfants ne possédant pas de documents d'état civil ou d'identité appropriés vivent dans l'insécurité permanente et la peur d'être arrêtés et placés en rétention, traités comme des adultes ou renvoyés dans leur pays d'origine. Ils savent que ces difficultés risquent de s'accentuer lorsqu'ils deviendront adultes (sans titre de séjour ni autorisation de travail). Ils ne font plus que des projets d'avenir à très court terme, pour quelques semaines, voire quelques jours. Sachant que sans documents d'identité appropriés, ils ne peuvent pas accéder à une prise en charge et à des services de base, ces enfants peuvent tenter de s'inscrire sous plusieurs fausses identités ou faux noms. Les obstacles auxquels ils sont confrontés



pour faire reconnaître leurs documents d'identité ou les voir rétablis par les institutions créent pour ces enfants une vulnérabilité accrue.

- **La stigmatisation** à l'égard des enfants qui vivent en situation de rue augmente. Le langage de haine se développe dans les médias et dans les discours publics, ainsi que dans l'opinion publique. La stigmatisation engendre un sentiment de rejet développé chez les enfants, qui ont tendance à s'isoler avec des pairs qui sont dans des situations similaires et les amènent parfois à participer à des activités illégales pour trouver leur place. Face à ces épreuves, les enfants peuvent développer leurs propres préjugés à l'encontre de la population du pays, des forces de police ou du système de protection, ce qui rend beaucoup plus difficile l'instauration d'un climat de confiance avec eux et crée un cercle vicieux de méfiance mutuelle.

- **Leurs besoins fondamentaux ne sont pas couverts.** Sans protection, ces enfants ne peuvent pas toujours se nourrir (ou bien se nourrir), n'ont pas de vêtements adaptés

ni d'accès suffisant à l'hygiène, ce qui les rend plus vulnérables et faciles à identifier, et engendre par conséquent des formes de stigmatisation supplémentaires. De plus, ils dorment dans la rue ou dans des lieux inappropriés et ne dorment pas bien en raison des dangers, de la crainte d'une agression ou du mauvais temps. Ils n'ont pas d'endroit sûr, de foyer où rentrer le soir, de refuge pour se remettre de leur journée ni d'espace où conserver leurs affaires personnelles (leurs documents, leurs photos, etc.).

- Les enfants qui vivent dans la rue souffrent de **problèmes de santé spécifiques, à la fois physiques et psychologiques**. Sur le plan physique, ils sont souvent atteints de maladies qui restent longtemps non traitées et souffrent de blessures qui ne sont pas soignées. Sur le plan psychologique, tous les éléments précédemment évoqués impliquent un manque constant de sécurité qui est source d'anxiété, et ces expériences aggravent des problèmes psychologiques qui ne sont pas diagnostiqués ni traités, en particulier les traumatismes et leurs

conséquences. La consommation de substances psychoactives doit être comprise comme une façon de supporter la dureté de la vie dans la rue, une « automédication » informelle, quelque chose dont ils ont besoin pour survivre à la peur et aux traumatismes. Cependant, les drogues qu'ils consomment sont depuis quelques années de plus en plus nocives et addictives, et à moins de suivre un programme spécifique, leurs chances de se sevrer sont minces. Contrairement à une croyance répandue, lorsqu'ils sont poly dépendants nombre de ces enfants ne consommaient pas de drogues dans leur pays d'origine, c'est en vivant en Europe qu'ils ont commencé.

- Comme évoqué plus haut, **les enfants qui ont peur peuvent parfois faire des choses effrayantes**. Les enfants qui vivent dans la rue se trouvent dans des situations extrêmement dangereuses. Ils peuvent entrer en conflit avec la loi, et relever de la justice pénale des mineurs, suite à la commission d'un large éventail d'actes délictueux qui vont de simples bagarres de rue, à la commission d'actes sous contrainte suite au recrutement par des réseaux criminels informels ou organisés, en passant par le vol et le trafic de stupéfiants pour survivre. Lorsque ces mineurs sont en conflit avec la loi, les acteurs qui les environnent les considèrent plus difficilement comme des victimes. Lorsque ces enfants sont sous l'emprise de réseaux, ils sont parfois victimes et auteurs, ce qui nécessite une réponse fondée sur la protection de l'enfant, après une évaluation de leur situation du point de vue des droits de l'enfant.

- **La traite et l'exploitation sont une réalité chez ces enfants**. Lorsqu'ils ne trouvent pas de relations saines sur lesquelles compter, ils peuvent devenir victimes de réseaux criminels. Le désir d'envoyer des remises à leur famille ou la recherche de revenus peut les rendre plus vulnérables à des formes d'emprise.

Lorsqu'ils souffrent d'addictions, et qu'ils sont en manque, ils sont d'autant plus vulnérables. Ils peuvent commencer par commettre sous la contrainte des délits mineurs, comme le recel ou de petits larcins, mais ils peuvent également être soumis à d'autres formes de traite plus grave. L'exploitation sexuelle est également une réalité. Tandis que de nombreux systèmes judiciaires nationaux sont prompts à condamner ces enfants lorsqu'ils commettent des délits, il est frappant de constater que peu de cas de traite sont recensés, par rapport à la situation réelle à laquelle sont confrontés beaucoup de ces enfants.

- Les **mesures de protection de l'enfance sont insuffisantes** dans bien des cas, et les enfants demeurent en situation de rue. On constate encore que beaucoup d'administrations ne garantissent pas l'accès immédiat à des mesures de protection, mettent en œuvre la procédure d'évaluation de l'âge avant de garantir la protection des enfants et ne sécurisent pas leur situation juridique leur permettant d'exercer leurs droits de manière effective. Il existe encore beaucoup de situations dans lesquelles ils ne sont pas écoutés, notamment parce qu'ils ont besoin de communiquer dans leur propre langue et à leur manière et qu'un professionnel possédant les compétences et le temps pour cela n'est pas toujours présent. Il y a un manque préoccupant de structures d'hébergement, ce qui entraîne la saturation des centres et compromet le sentiment de sécurité et la mise en confiance des enfants. De manière générale, les conditions matérielles ne sont pas toujours garanties: les financements sont insuffisants ; les professionnels prennent leur travail à cœur mais sont insuffisamment formés et souvent surchargés de travail ; et il n'y a pas assez de travailleurs spécialisés, qui vont des médiateurs culturels et des éducateurs de rue aux travailleurs sociaux, en passant par les professionnels de la santé mentale et les avocats spécialisés et indépendants, qui comprennent les conditions de vie ou les circonstances dans lesquelles vivent ces enfants.

Beaucoup d'administrations ne garantissent pas l'accès immédiat à des mesures de protection, mettent en œuvre la procédure d'évaluation de l'âge avant de garantir la protection des enfants et ne sécurisent pas leur situation juridique leur permettant d'exercer leurs droits de manière effective.

- La mobilité active et souvent imprévisible de ces enfants, les difficultés de repérage **et l'absence ou l'insuffisance de la coopération et de la communication** entre les services et institutions à l'échelle nationale ainsi que de la coopération et la communication transnationales entre les pays ne font qu'aggraver les problèmes dans l'intervention auprès de ces enfants.

Pour se développer pleinement, la satisfaction des besoins fondamentaux ne suffit pas. La recherche et la pratique des dernières décennies ont montré que le cerveau humain est configuré pour fonctionner dans les rapports entre les personnes. Sans un environnement sûr et protecteur favorisant des interactions interpersonnelles saines, un enfant ne peut atteindre son potentiel maximal. Or, les enfants qui vivent dans la rue ressentent un profond sentiment de solitude – même au sein de groupes de pairs – et sont également confrontés à de graves obstacles dans ces domaines:

- **Le manque de références affectives adultes.** Dans la vie, les adolescents explorent leur identité avec le soutien d'adultes: leurs parents, les membres de leur famille, leurs enseignants et d'autres références affectives telles que les entraîneurs, les éducateurs, etc. Ils font des erreurs – de mauvais choix, ont parfois des comportements inappropriés, des crises émotionnelles – et ces adultes leur apportent le soutien et les limites dont ils ont besoin pour pouvoir apprendre de leurs expériences et s'améliorer progressivement. En revanche, les enfants qui vivent dans la rue n'ont pas ces références ; en réalité, ils ont généralement déjà souffert de mauvais traitements de la part d'adultes (dans leur famille, dans leur pays d'origine, au contact de certains membres de la police ou des services de protection, dans les réseaux criminels, etc.). Il est donc beaucoup plus difficile pour eux de faire confiance à de nouveaux adultes, même des professionnels et des bénévoles bien intentionnés. Les enfants qui vivent dans la rue ressentent un profond sentiment de solitude, même au sein de groupes de pairs.

- **Le manque de relations d'amitié normalisées.** Les enfants qui vivent dans la rue voient d'autres enfants de leur âge mener une vie ordinaire: vivre avec leur famille, aller à l'école, participer à des activités de loisirs, avoir des premières relations amoureuses. Les enfants qui vivent dans la rue ont les mêmes aspirations que les autres enfants de leur âge, mais ils doivent se concentrer sur d'autres priorités: l'obtention de nourriture ou d'un endroit sûr où dormir.

- Sans autres références affectives, les enfants qui vivent dans la rue ont tendance à nouer des **interactions néfastes avec leurs pairs**. Ils trouvent un soutien auprès d'autres enfants en situation de migration, qui ne jouissent généralement pas d'une plus grande sécurité ni d'habitudes saines. Afin de survivre, ils rejoignent des groupes informels de jeunes dans des situations similaires. Bien que ces groupes leur apportent une forme de protection et un sentiment d'appartenance, ils sont parfois néfastes pour les enfants, car ceux-ci y sont exposés à des habitudes dangereuses, à de fortes hiérarchies imposées par la violence, à des activités délictueuses et parfois au premier contact avec l'exploitation et les réseaux criminels. En réalité, des groupes peuvent être manipulés ou exploités par de jeunes adultes susceptibles d'utiliser les enfants pour commettre des actes répréhensibles sous la contrainte. La forte influence du groupe doit être prise en compte dans le travail des acteurs de protection dans la mesure où le groupe fait souvent échouer les interventions individuelles auprès des enfants s'il les perçoit comme un danger pour son propre fonctionnement.

- **Choc culturel.** Les enfants non accompagnés et séparés en situation de rue peuvent vivre avec beaucoup de plus de difficultés les différences entre leur culture d'origine et les normes sociales, l'organisation culturelle et la façon de vivre en général des pays dans lesquels ils résident et auxquelles ils ne s'attendent pas. Sans références adultes, ils ont du mal à comprendre le comportement des adultes et des autres enfants.

Dans la vie, les adolescents explorent leur identité avec le soutien d'adultes. Les enfants qui vivent dans la rue n'ont pas toujours ces références.



ment des sociétés qu'ils découvrent, ce qui est généralement source de malentendus, du fait de l'inadéquation de leur propre comportement dans ce nouvel environnement humain.

- Un sentiment de **déracinement** est également fréquent. Ils sont parfois en colère contre leur pays en raison du manque d'opportunités, mais également parce qu'ils ont des difficultés à s'attacher à un nouvel endroit. Ils ont souvent le sentiment légitime de ne pas être les bienvenus ou d'être maltraités.

Les enfants qui vivent dans la rue sont également confrontés à de graves problèmes qui affectent leur capacité à s'insérer dans leur nouvelle société.

- Les **effets des traumatismes sur les capacités cognitives** sont généralement négligés. Après toutes les expériences traumatisantes qu'ils ont subies, ces enfants ont le cerveau tellement habitué à la survie et à la peur qu'ils ont des difficultés de concentration. Cela a des répercussions sur leur capacité à assimiler de nouveaux contenus et de nouvelles compétences, par exemple pour apprendre une nouvelle langue ou suivre une formation professionnelle. Ils font également preuve d'une conscience de soi réduite, ce qui les amène à prendre des décisions qui vont à l'encontre de leur propre intérêt. Dans certains cas, cette dissociation est si grave qu'ils ont des difficultés à

rester cohérents dans leurs interactions sociales et rompent avec des relations importantes.

- Ils présentent souvent un **niveau d'instruction faible**, en particulier par rapport à leurs pairs des pays européens. Ils n'ont pas toujours bénéficié d'une scolarisation antérieure ce qui rend plus difficile l'apprentissage de la langue du pays d'accueil lorsqu'ils sont allophones. Ceux qui sont allés à l'école dans leur pays d'origine ont parfois arrêté tôt.

- Le fait de subir les effets d'un traumatisme et d'avoir un niveau d'instruction faible est source de **importantes difficultés dans l'acquisition de la nouvelle langue**. De plus, comme ils apprennent dans des situations informelles, ils peuvent intégrer des expressions perçues comme vulgaires ou offensantes, ce qui renforce parfois le rejet dont ils font l'objet. Les situations sont multiples et il existe également le cas d'enfants qui sont capables de parler plusieurs langues et possèdent pourtant de nombreuses compétences précieuses, même lorsqu'ils ont subi un traumatisme.

- **Du fait d'un accès insuffisant à la scolarisation dans les pays européens**, ces problèmes ne sont pas toujours résolus. Lorsqu'il y a des retards de scolarisation (parfois pendant des mois) ou des obstacles les empêchant d'accéder à



une éducation formelle (en particulier pour les enfants âgés de 16 à 18 ans), un temps précieux est perdu. En outre, le manque de ressources éducatives adaptées aux besoins spécifiques de ces enfants fait qu'ils sont parfois démotivés et abandonnent leur scolarité.

- **Leur projet de vie et leurs aspirations sont parfois en décalages avec les perspectives offertes dans le pays d'accueil compte tenu de leur situation.** Les informations qu'ils ont reçues dans leur pays d'origine ou durant leur parcours sur les conditions d'accueil dans les pays européens sont parfois parcellaires ou biaisées, en raison de la survalorisation des projets migratoires réussis. Après avoir vécu quelque temps dans la rue, ces enfants se considèrent autonomes et aspirent parfois à travailler rapidement notamment pour aider leur famille. Cependant, ils ont une employabilité très faible jusqu'à ce qu'ils se stabilisent, apprennent la langue et développent de nouvelles compétences. En particulier lorsqu'ils vivent au jour le jour, il leur est très difficile de s'engager dans des processus de long terme tels que ceux qui sont nécessaires pour acquérir et maîtriser la langue du pays d'accueil et des qualifications.

- Très souvent **le projet migratoire des enfants qui vivent dans la rue est suspendu ou arrêté en raison des nom-**

breux obstacles auxquels ils font face dans le pays d'accueil. Les raisons qui poussent les enfants à migrer sont souvent multiples, complexes et cumulatives. Dans certains cas, ils ont décidé d'émigrer en Europe en se basant sur les récits d'anciens voisins ou des perspectives idéalisées, qui sont très différentes de la réalité qu'ils vivent. Cette décision a pu être prise seule ou avec leur famille. Dans d'autres situations, les enfants ont entrepris leur voyage à la suite d'un concours de circonstances, parce qu'ils étaient désœuvrés ou voulaient tenter de nouvelles expériences. Ils parlent souvent de leur décision comme d'un « aller simple », car ils n'osent pas affronter la honte de retourner dans leur pays d'origine dans le cas où ils n'ont pas réussi. Afin de poursuivre leur développement, ils devront commencer à redéfinir leurs objectifs personnels et leurs projets avec le soutien d'adultes bienveillants.

- Souvent, il existe un **manque chronique d'informations adéquates** sous une forme adaptée et dans une langue qu'ils comprennent, ainsi qu'un **non-respect de leur droit à être écoutés**. Ces enfants ont pris des décisions durant leur voyage vers l'Europe, ils ont besoin d'être informés de leurs droits et des limites auxquelles ils sont confrontés et doivent être écoutés au sujet des décisions qui les concernent.

2. Appel à l'action: vers un modèle intégré d'intervention pour la prise en charge et la protection des enfants non accompagnés en situation de rue

Les enfants qui vivent en situation de rue peuvent avoir des origines, des besoins et des attentes variés. Or, ils sont confrontés à des problèmes semblables. C'est pourquoi les États et l'ensemble des acteurs doivent travailler aux niveaux local, national et européen dans quatre domaines principaux:

1. Sécuriser la situation juridique et l'accès à une protection.
2. Garantir des environnements sûrs et protecteurs.
3. Fournir des références affectives.
4. Construire de nouveaux narratifs avec et sur les enfants migrants non accompagnés qui vivent dans la rue.

■ DOMAINE 1: SECURISER LA SITUATION JURIDIQUE ET L'ACCÈS A UNE PROTECTION

Prendre en compte et reconstituer les documents d'état civil

La prise en compte des documents d'état civil constitue le point d'accès pour l'application effective de la plupart des droits des enfants: protection, éducation, santé, séjour, etc... Dans beaucoup de pays, le fait de ne pas voir ses documents d'état civil acceptés constitue l'un des plus gros problèmes pour toute intervention: dans certains pays, la validité des documents des pays d'origine est régulièrement mise en cause et dans d'autres, seuls les enfants demandeurs d'asile sont considérés comme des sujets requérant une protection.

Dans la plupart des pays, le processus est si long que beaucoup d'enfants se découragent et partent dans un autre pays, uniquement pour revenir quelques mois plus tard et recommencer l'ensemble du processus. Cependant, la Convention relative aux droits de l'enfant prévoit à l'article 8 prévoit que les États doivent accorder une assistance et une protection appropriées aux enfants, pour que leur identité soit rétablie aussi rapidement que possible.

- L'enfant doit être informé de manière adaptée et fiable sur ses droits concernant la reconnaissance de ses documents d'état civil ou d'identité ainsi que s'agissant du processus d'évaluation de son âge, afin qu'il comprenne l'ensemble du processus et ses implications.
- Une fois informé, l'enfant doit être entendu à chaque étape du processus le concernant, en par-

ticulier durant la procédure de repérage et d'évaluation.

- Les autorités doivent engager les procédures rapidement afin que les enfants soient correctement repérés et puissent accéder à une protection provisoire dans les plus brefs délais.
- Le bénéfice du doute doit être appliqué, conformément au principe de présomption de minorité, selon lequel l'enfant doit être considéré comme mineur et a le droit d'être protégé comme tel, jusqu'à ce qu'une décision définitive ait été prise concernant sa minorité.
- Les États doivent veiller à ce que leur décision puisse être réexaminée par un organe indépendant et soit susceptible de recours suspensif.
- Lorsque les documents d'un enfant ont disparu ou ont été obtenus de façon irrégulière en son nom, les autorités doivent adopter des mesures adaptées dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Les autorités doivent fournir une assistance et une protection appropriées, dans le but de rétablir les éléments constitutifs de l'identité de l'enfant.
- Les autorités nationales doivent s'abstenir d'appliquer des méthodes médicales fondées notamment sur l'examen osseux et dentaire, car elles sont imprécises, présentent de grandes marges d'erreur et peuvent être traumatisantes.
- Les autorités nationales doivent assurer une protection temporaire à chaque enfant jusqu'à ce que son âge soit confirmé par la prise en compte des documents du pays d'origine dans le cadre de la procédure prévue par la loi.
- La loi doit prévoir explicitement une exemption de l'obligation de disposer d'un permis de séjour pour vivre en situation régulière dans le pays en tant que mineur. Dans le cas contraire, et à minima, les autorités nationales doivent fournir un permis de séjour à chaque enfant identifié sur leur territoire, afin que l'enfant ait accès à l'ensemble de ses droits: protection, éducation, santé, etc.
- Chaque pays doit adapter sa législation conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, en accordant à tous les enfants en situa-

tion de danger sur son territoire, y compris aux enfants non accompagnés, un accès à la protection, indépendamment de leur nationalité et pas nécessairement dans le cadre d'une procédure d'asile.

- Le repérage ne doit jamais être utilisé pour les refoulements ou le retour forcé de l'enfant dans le pays d'origine réel ou supposé. Le retour d'un enfant dans son pays d'origine ne doit avoir lieu que s'il est volontaire et dûment signalé comme une demande expresse de l'enfant conformément aux dispositions de la loi, à l'issue d'un processus rigoureux garantissant le retour dans sa famille ou dans des structures de protection qui répondent à toutes les normes requises et agissent uniquement dans son intérêt supérieur. Il convient de mettre en place des pare-feu efficaces entre les services de protection de l'enfance et les services d'immigration.

Une justice civile et pénale adaptée aux enfants

Les enfants qui vivent dans la rue relèvent parfois de régimes juridiques divers sur le plan civil et pénal. Leurs droits doivent être garantis à plusieurs niveaux: en tant qu'enfants en danger, en tant que victimes (notamment de traite des êtres humains) et en tant qu'auteurs le cas échéant, par la mise en place d'une justice adaptée aux enfants, comme le prévoit l'article 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cela signifie notamment que dans chaque processus, l'enfant doit être informé de ses droits et comprendre ce qui est dit grâce à une traduction linguistique.

Le fait que ces enfants vivent dans la rue et qu'ils n'aient pas de références adultes positives les rend particulièrement vulnérables en tant que victimes. Or, ils sont souvent perçus comme des « délinquants en puissance », même lorsqu'ils n'ont rien fait de mal, uniquement parce que ce sont les représentations projetées sur les enfants migrants qui vivent dans la rue. De plus, lorsqu'ils sont victimes d'un crime, ils sont parfois perçus comme étant responsables de l'agression qu'ils ont subie.

Ils devraient cependant être protégés avec toute la force de l'État de droit contre toutes les formes de violence:

- Agression:** de la part d'adultes, de pairs appartenant à des groupes semblables ou de toute autre personne ou groupe, y compris au sein des institutions, des administrations et des autorités publiques telles que les agents de protection de l'enfance ou la police.

- Abus sexuels:** beaucoup d'enfants révèlent qu'ils ont subi des violences sexuelles lorsqu'ils vivaient dans la rue, en particulier la nuit, tant de la part de pairs que d'adultes.

- Traite et exploitation:** ces enfants sont régulièrement victimes de traite⁶, qui peut prendre des formes très variées. Il peut s'agir de formes d'emprise très informelles (lorsqu'ils sont exploités occasionnellement pour commettre des délits mineurs), d'exploitation sexuelle (en échange d'argent ou d'autres produits), d'exploitation par des groupes semi-structurés (dans lesquels ils sont exploités par des jeunes plus âgés qui abusent de leur sentiment d'appartenance), en passant par les réseaux internationaux extrêmement organisés. Il arrive que les enfants soient manipulés au moyen de vidéos et sur les réseaux sociaux et maintenus dans des situations d'emprise dont il est très difficile de s'en extraire, car il existe toujours un risque que les personnes qui les exploitent partagent des vidéos ou photos compromettantes (dans lesquelles ils commettent des activités illégales par exemple) avec leur famille ou d'autres groupes de pairs.

- Racisme et xénophobie.** Les discours contre les enfants qui vivent en situation de rue se développent au sein de certains mouvements sociaux, partis politiques et médias, et ils deviennent une cible pour les discours de haine. Ces propos doivent également être sévèrement sanctionnés par une réponse pénale forte afin de garantir les droits des enfants.

Par ailleurs, les enfants migrants qui vivent dans la rue peuvent avoir recours à la violence et à d'autres activités illégales comme moyen de survie (parfois influencés, voire exploités, par leurs pairs ou des adultes, comme on l'a vu précédemment). Ils n'en restent pas moins des enfants, ce qui signifie qu'ils ont des droits en tant qu'au-

teurs d'actes délictueux dans les procédures de justice pour enfants:

- Le droit à une assistance juridique et à un procès équitable:** même lorsqu'ils enfreignent la loi, tous les enfants ont des droits reconnus dans la Convention relative aux droits de l'enfant et par les lois nationales et locales. Il s'agit notamment du droit à la présomption d'innocence, du droit d'être entendu, d'une participation effective à la procédure comprenant une information sur leurs droits dans une langue qu'ils puissent comprendre (avec une traduction) et d'une assistance juridique et de toute autre aide appropriée⁷.

- Le cas échéant, la justice réparatrice.** Dans bien des cas, ces enfants commencent par commettre des délits mineurs, sans être pleinement conscients des conséquences de leurs actes. Les procédures réparatrices permettent aux enfants délinquants de prendre conscience des conséquences de leur comportement pour les victimes et de participer, avec la communauté, au règlement de l'affaire avec le soutien d'un tiers, dans un cadre formel ou informel. Les mesures éducatives doivent primer.

Développer et renforcer le travail en réseau et la collaboration à chaque niveau

Compte tenu de la dimension européenne de la problématique et de la forte mobilité de ces enfants, le travail en réseau et la collaboration à chaque niveau sont cruciaux. A commencer par les aspects documentaires et juridiques, mais en abordant tous les autres domaines (la protection, la santé, l'éducation et la formation, etc.). L'objectif de cette collaboration doit être double:

- D'une part, il est impératif d'améliorer la collecte des données concernant ces enfants, de manière désagrégée et anonymisée, afin de mieux orienter et élaborer les politiques publiques.

- Quant aux données individuelles, elles doivent être traitées dans le respect de la confidentialité, doivent être nécessaires, proportionnées, et doivent être utilisées exclusivement à des fins de protection (et exclure leur utilisation par les services d'immigration ou de contrôle, ainsi que d'autres utilisations des données susceptibles d'aller contre l'intérêt supérieur de l'enfant). Les administrations publiques qui exercent les mesures de tutelles et la protection doivent veiller à ce que chaque enfant qui entre dans l'un de leurs centres de protection soit correctement enregistré et officiellement placé sous leur tutelle dès son arrivée. D'autre part, l'utilisation de ces données peut rendre l'intervention plus cohérente et efficace. Les enfants qui se déplacent fréquemment entament souvent des procédures dans plusieurs lieux, les abandonnant lorsqu'ils pensent qu'ils auront de meilleures perspectives ailleurs ou dans un autre pays. Cela signifie qu'à moins de partager certaines informations utiles, chaque équipe doit recommencer l'ensemble du processus depuis le début, perdant un temps précieux qui pourrait être consacré à l'intervention, en particulier lorsqu'il s'agit de cas de traite et d'exploitation.

Le travail en réseau et la collaboration doivent intervenir au moins à l'intérieur et entre tous les niveaux suivants, étant donné que chacun complète le travail des autres:

• LOCAL:

- Collectivités locales (Municipalité, régions ou départements): ces enfants étant présents dans leurs villes et leurs espaces, l'approche au niveau local est souvent la première étape. Les collectivités ont parfois la compétence pour la prise en charge des enfants en protection de l'enfance.
- Forces de police: elles sont en contact avec ces enfants, en particulier lorsque ceux-ci sont en conflit avec la loi ou victimes et il s'agit souvent de professionnels habilités à signaler et orienter les enfants de la rue vers les structures de prise en charge. Il convient toutefois de mettre en place des pare-feux efficaces entre les services de protection de l'enfance et les services d'immigration.
- Autorités judiciaires: ils prennent des décisions concernant ces enfants et ont besoin d'informations provenant d'autres acteurs.

- Les services sociaux constituent généralement le point d'entrée de ces enfants dans le système de protection et peuvent obtenir des informations auprès de beaucoup d'autres ressources.

- Les services de santé, y compris de santé mentale, peuvent mener des évaluations sur les risques et les besoins de ces enfants, notamment concernant la consommation de substances psychoactives.

- Les ONG et la société civile peuvent être hautement spécialisées dans les interventions auprès de ces enfants et sont en mesure de mobiliser des ressources rapidement.

• NATIONAL:

- Tous les ministères concernés doivent partager leurs politiques, en particulier ceux qui sont chargés de repérage, des procédures judiciaires, de la protection des enfants, de la procédure d'asile.

- Il convient de mettre en place un système national afin de coordonner l'information et les politiques entre les villes où se trouvent ces enfants.

• TRANSNATIONAL:

- Réseaux formels: la forte mobilité de ces enfants entre les pays et le fait que certains d'entre eux sont victimes de réseaux internationaux de traite et d'exploitation nécessitent l'implication de réseaux transnationaux tels que le réseau Europol sur la traite des enfants, principalement sous la direction des agences gouvernementales officielles, en particulier en ce qui concerne la coordination entre les agents.

- Réseaux informels: le travail direct d'un grand nombre d'ONG repose également sur la coopération. Les informations peuvent concerner directement les enfants suivis mais également des échanges de pratiques ou retours d'expériences. Dans les réseaux informels, elles peuvent partager de bonnes pratiques, des enseignements et même coordonner des interventions transnationales, y compris parfois auprès des familles et dans les pays d'origine.

■ DOMAINE 2: PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER DES ENVIRONNEMENTS SÛRS ET PROTECTEURS

Tout enfant a besoin de se sentir en sécurité pour développer pleinement son potentiel. Vivre dans la rue est l'une des expériences les moins sécurisantes qui peuvent être vécues. Afin de retrouver le chemin du plein développement, ces enfants ont besoin d'entrer en contact avec des personnes, des ressources et des situations leur permettant de se sentir en sécurité et protégés. Il est possible d'y parvenir au moyen de trois éléments interdépendants: les actions d'aller-vers et d'accroche, les programmes de long terme, et le déploiement de professionnels qualifiés en nombre suffisant à chaque niveau de l'intervention.

Garantir l'accès aux besoins fondamentaux des enfants par le biais de programmes d'aller-vers et d'accroche

Les enfants migrants qui vivent dans la rue ont des besoins fondamentaux urgents (hébergement, santé, nutrition, éducation) qui peuvent être satisfaits par le biais des programmes d'approche ou passerelles mis en œuvre par les administrations publiques, en collaboration avec des ONG le cas échéant. Sans ces programmes, la survie des enfants est en danger, il s'agit donc d'une condition préalable à d'autres interventions. Ce n'est parfois que lorsque les besoins fondamentaux des enfants sont couverts qu'ils peuvent commencer à envisager de participer à des prises en charge à long terme ou de créer des liens avec les adultes chargés de leur protection. Ces activités peuvent se dérouler dans la rue ou dans le cadre de dispositifs à bas seuil, dans lesquels les enfants peuvent entrer en contact avec des services et des

adultes de confiance un certain nombre d'heures par jour. Pendant ce temps, les professionnels peuvent évaluer leurs besoins et demandes spécifiques et mettre en œuvre d'autres actions. Il faut savoir que même si dans de nombreux endroits, ces services sont proposés aux adultes sans domicile, rares sont ceux qui sont adaptés aux enfants ou axés sur les besoins spécifiques de ces enfants, des programmes spécifiques sont donc nécessaires. Les besoins les plus importants sont les suivants:

- **La nutrition.** Les enfants qui vivent dans la rue mangent généralement très mal. Il est important de leur fournir des repas chauds (en particulier par temps froid) ainsi que des fruits et des légumes.

- **L'hébergement.** Les structures d'hébergement à bas seuil sont souvent essentielles pour démarrer un processus de plus long-terme. Les règles doivent être très simples et adaptées à la situation de ces enfants afin qu'ils puissent plus facilement les respecter. En parallèle, le centre doit faire preuve de flexibilité, par exemple en acceptant les groupes, voire même de jeunes adultes – s'ils ne mettent pas les enfants en danger - afin d'accueillir les enfants qui n'entreraient pas seuls.

- **Des casiers pour garder leurs affaires en sécurité.** La vie dans la rue étant extrêmement dangereuse, les enfants éprouvent une grande satisfaction à disposer d'un endroit sûr pour conserver leurs affaires, ainsi que de casiers et d'espaces pour charger leur téléphone et avoir accès au Wi-Fi.

- **L'hygiène.** Dans la rue, les occasions de se laver sont rares, en particulier durant les mois les plus froids. Les douches chaudes et les machines à laver sont donc appréciées par ces enfants.

- **Des vêtements adéquats.** Bien que ces enfants réussissent généralement à obtenir quelques vêtements, ils ont rarement des vêtements de rechange lorsque les leurs sont sales et ont besoin d'être lavés. Il est donc recommandé de leur fournir des vêtements appropriés.

Si des interventions à court terme sont nécessaires pour établir un premier contact et pour assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants migrants qui vivent dans la rue, des interventions à long terme bien conçues sont requises pour assurer la réalisation de leurs droits.

- **La santé physique.** Les professionnels de la santé tels que les médecins et les infirmiers peuvent fournir sur place des soins de santé précieux qui soient adaptés pour ces enfants, en commençant par les besoins de santé immédiats (blessures, maladies), puis en proposant des soins plus approfondis tels que des bilans de santé, des vaccinations et d'autres interventions en santé.
- **L'éducation.** Même s'il est difficile de fournir une éducation formelle lorsque ces enfants vivent dans la rue, ils peuvent apprécier le fait de recevoir une éducation informelle par le biais de programmes d'approche. De plus, l'accès direct à l'éducation formelle peut être un élément adapté pour les enfants leur permettant de les encoura-

ger à accepter des mesures de protection plus large et à quitter la rue.

• **La protection.** Si une protection appropriée implique de sortir les enfants de la rue, il existe dans les programmes d'approche une perspective de protection qui les aide à envisager et dans bien des cas, à accepter d'être orientés vers les services de protection formels.

• **L'évaluation et l'assistance juridique.** S'il y a des enfants dans la rue, c'est parce qu'ils ont subi des violations graves de leurs droits. Cela signifie qu'un avocat ou un juriste doit étudier la situation de l'enfant, pour défendre ses droits et apporter un soutien en vue d'une éventuelle amélioration de sa situation.



Dans l'intervention auprès des enfants migrants qui vivent dans la rue, les professionnels ont évidemment un rôle clé. Deux domaines au moins doivent être abordés: les conditions de travail et la formation professionnelle.

Garantir la protection des enfants par le biais de solutions durables

Si des interventions à court terme sont nécessaires pour établir un premier contact et pour assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants migrants qui vivent dans la rue, des interventions à long terme bien conçues sont requises pour assurer la réalisation de leurs droits, leur donner des chances de reconstruction et d'insertion.

Généralement, les services de protection de l'enfance disposent de ressources adaptées aux enfants en danger et donc ayant vécu des situations difficiles mais qui ne vivent pas dans la rue. Par conséquent, certains aspects des dispositifs de protection doivent être adaptés aux besoins spécifiques de ces enfants, tandis que d'autres éléments peuvent être tirés d'interventions menées auprès de l'ensemble des enfants.

- Des environnements sûrs et protecteurs.** Après toutes les expériences difficiles que ces enfants ont subies, ils ont besoin d'être et de se sentir en sécurité, avec des adultes dignes de confiance, et d'être entendus sur tous les sujets les concernant afin de commencer à se reconstruire. Les *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants*⁸ fournissent un cadre de travail pour garantir les aspects fondamentaux des interventions à long terme.

- Une intervention qui tienne compte des traumatismes.** La protection de ces enfants ne peut être correctement appréhendée si l'intervention n'est pas fondée sur une perspective solide concernant les traumatismes, leurs conséquences et ses indicateurs, et la façon de le gérer à chaque niveau. Comme expliqué au point 2.6, tous les professionnels – pas seulement les médecins – doivent avoir une bonne connaissance des traumatismes pour

être en mesure d'interpréter et de réagir au comportement de ces enfants d'une manière sûre et protectrice qui permette la guérison.

- Services de santé mentale.** Pour continuer à vivre, ces enfants ont besoin d'une aide spécifique, et les services de santé mentale ne deviennent efficaces que lorsque ces enfants commencent à ressentir un certain degré de stabilité. C'est dans le cadre d'une intervention prenant en compte les traumatismes que des processus individuels de reconstruction après un traumatisme et la consommation de substances psychoactives peuvent avoir lieu.

- Des centres de petite taille ou communautaires.** Il a été prouvé à plusieurs reprises que les structures trop grandes engendrent des formes d'institutionnalisation néfastes pour les enfants, alors que ces enfants ont particulièrement besoin de développer un sentiment d'appartenance. Il y a eu une tendance à les maintenir dans des groupes nombreux afin de tirer parti au maximum des rares professionnels qui parlent leurs langues. Or, ces efforts se sont révélés inefficaces parce que la personnalisation de la prise en charge devient très difficile. Par conséquent, il faut mettre fortement l'accent sur la recherche de solutions pour prendre en charge, en règle générale, de petits groupes d'enfants.

- Des familles d'accueil.** Il a été suggéré que les programmes éventuels avec des familles d'accueil méritent d'être explorés plus avant. Des expériences de ce type ont eu lieu, en particulier pour des enfants en phase initiale qui n'ont pas passé beaucoup de temps dans la rue. Il doit s'agir de familles professionnelles et formées, reconnues et habilitées par une institution publique.

- La participation.** Ces enfants ont pris dans leur vie des décisions qui les ont conduits à leur situation actuelle. La participation, comprise comme le fait de leur offrir la possibilité de réfléchir et de donner leur avis sur les questions les concernant, doit être un élément central de la méthode, car elle les aidera à faire de meilleurs choix avec le soutien d'adultes en qui ils ont confiance.

Des professionnels suffisants et qualifiés à chaque niveau

Dans l'intervention auprès des enfants migrants qui vivent dans la rue, les professionnels ont évidemment un rôle clé. Il s'agit d'un travail délicat auprès d'enfants vivant des situations extrêmes et présentant souvent un comportement très difficile. Pour que l'intervention soit réussie, deux domaines au moins doivent être abordés: les conditions de travail et la formation professionnelle. Les professionnels doivent avoir **des conditions de travail appropriées**, notamment:

- **Un personnel en nombre suffisant pour assumer charge de travail.** Le manque de personnel est l'un des problèmes critiques, ce qui signifie que les professionnels sont surchargés de travail, avec pour conséquence un surmenage, un roulement élevé du personnel et une baisse des performances.
- **Des conditions de travail adéquates.** Le travail auprès de ces enfants peut être très exigeant, les professionnels doivent donc au moins disposer de contrats garantissant une stabilité de l'emploi, des salaires appropriés, un repos et une conciliation vie privée-vie professionnelle suffisants (en particulier lorsqu'ils ont des gardes la nuit, le week-end ou pendant les vacances).

La clé de l'intervention est l'interaction personnelle entre les enfants et les professionnels. Il est donc d'une importance capitale que les **professionnels soient formés et que leurs connaissances soient régulièrement mises à jour au sujet des dernières évolutions, notamment:**

- **Une bonne connaissance de la psychologie du développement de l'enfant, y compris la théorie de l'attachement.** L'enfance et l'adolescence sont des phases très complexes, où de nombreux processus sont en jeu. Les professionnels doivent être capables de comprendre les étapes franchies par chaque enfant et en particulier ses rapports avec les adultes à partir de ses interactions passées (attachement).
- **Une bonne compréhension des traumatismes, de leur repérage et des formes d'intervention appropriées.** Au cours des dernières décennies, des avancées importantes se sont produites dans le déve-

loppement des modèles qui expliquent les traumatismes et leurs conséquences, et tout acteur doit recevoir une mise à jour professionnelle. Cela doit inclure par exemple des éléments théoriques sur la façon dont «l'agression naît de la peur» ; au sujet de la dissociation comme mode de survie (le cerveau exclut de manière sélective – et inconsciente – de la conscience de l'enfant les expériences trop douloureuses) ; et le fait que la consommation de substances psychoactives soit une façon de gérer les situations difficiles (une forme «d'automédication» qui provoque ses propres dégâts et problèmes), en particulier pour les victimes d'exploitation sexuelle.

• **Des compétences spécifiques pour gérer la consommation de substances psychoactives.** Une fois que la consommation de substances psychoactives par ces enfants est comprise comme un mécanisme de défense pour survivre aux traumatismes et aux expériences stressantes, tout professionnel doit développer des compétences de base pertinentes concernant ce problème, de la détection aux règles de sécurité, ainsi que des méthodes pour communiquer avec eux lorsqu'ils sont sous l'effet de ces substances. Outre ces compétences, les professionnels de la santé mentale doivent avoir une compréhension plus approfondie du problème, fondée sur les dernières recherches et pratiques.

• **Une formation en matière d'identification du risque d'exploitation et de traite.** L'exploitation et la traite ne sont pas seulement un risque, mais une réalité pour beaucoup d'enfants qui vivent dans la rue. Par conséquent, tout professionnel travaillant auprès de ces enfants doit être capable d'identifier les comportements à risque, les réseaux dangereux et les méthodes pour orienter ces enfants et intervenir. Des activités régulières doivent être mises en œuvre afin de prévenir et de détecter ces situations.

• **Une formation en matière d'identification des besoins de protection internationale.** Les professionnels doivent être en mesure d'identifier les besoins de protection internationale des enfants qui vivent dans la rue.

• **Des techniques d'entretien.** Les professionnels doivent savoir réaliser un entretien avec les enfants de manière adaptée, en respectant leurs droits en tant qu'enfants, afin que ceux-ci puissent notamment fournir l'information nécessaire pour assurer leur protection.



• **Une capacité d'écoute approfondie.** Les enfants qui vivent dans la rue ont déjà souffert de formes d'indifférence dans leur pays d'origine et tout au long du processus migratoire. Leurs intérêts et leurs opinions ont été trop souvent négligés. Par conséquent, les professionnels qui souhaitent avoir un impact positif sur eux doivent pouvoir leur donner le sentiment d'être écoutés et compris. Cela implique de développer et d'utiliser différentes stratégies de communication, y compris les méthodes non verbales (en vivant dans la rue, ces enfants ont appris à identifier l'attitude d'une personne uniquement par son langage corporel, et les professionnels doivent être en mesure de leur faire comprendre qu'ils les respectent et leur veulent du bien dès les premiers instants de l'interaction).

• **Une connaissance de base des aspects culturels et de la façon de les aborder (compétences de médiation culturelle).** De l'intérieur, les cultures semblent cohérentes, mais pas du point de vue d'une personne extérieure. Les professionnels doivent être capables d'interpréter les aspects culturels, tant en ce qui concerne la culture d'origine des enfants que la culture qui les accueille, et de donner des conseils pertinents (par exemple, la façon d'exprimer le respect dans chaque culture ou les attentes culturelles dans des situations précises).

• **Une connaissance de l'environnement juridique relatif à la protection de l'enfance.** Les professionnels qui ne travaillent pas directement dans le domaine de la protection de l'enfance (éducation, santé, activités de loisirs, etc.) doivent posséder une connaissance solide des mécanismes de protection de l'enfance, notamment l'orientation, le repérage et le signalement des enfants en danger et les procédures pour accéder à différents services, entre autres.

• **Des connaissances du point de vue des droits de l'enfant.** Une connaissance de la Convention relative aux droits de l'enfant et de tous les aspects pertinents est requise pour tout professionnel afin de développer des pratiques appropriées dans chaque domaine.

Il convient de préciser que ces aspects doivent être abordés pour les professionnels à tous les niveaux de l'intervention, de l'interaction directe à l'élaboration des politiques et à la communication, selon leur rôle. Il doit s'agir, au minimum, de ceux qui remplissent les missions suivantes:

- Les services de protection de l'enfance.
- La police.
- Les acteurs du système judiciaire.
- Les collectivités locales.
- Les services sociaux.
- Le système de santé, y compris la santé mentale.
- Les acteurs de l'éducation.
- Les ONG et la société civile (dans les programmes initiaux, les programmes à long terme ainsi que la communication et le plaidoyer). Il est à noter que lorsque l'intervention implique des bénévoles, ceux-ci doivent également bénéficier de ces conditions, en fonction de leur situation particulière, afin de collaborer de manière cohérente et efficace.

La promotion des recherches actuellement menées par les universités et les experts en sciences sociales, ainsi que par les administrations publiques et la société civile, est recommandée afin de mieux comprendre la situation et les besoins de ces enfants, qui évoluent parfois de manière inattendue.

■ DOMAINE 3: FOURNIR DES RÉFÉRENCES AFFECTIVES POUR LES ENFANTS

Garantir des références affectives adultes pour les enfants

Les enfants migrants qui vivent dans la rue expriment souvent une profonde solitude et souffrent de l'isolement et de l'exclusion. Ils ont parfois le sentiment que les adultes ont failli: ils considèrent parfois que c'est parce que leur famille n'a pas subvenu à leurs besoins qu'ils ont dû quitter leur foyer ; que c'est parce que les adultes de leur pays d'origine ne leur ont pas offert d'opportunités (études, formation, futurs emplois, etc.) qu'ils ont fui ; et des adultes leur ont parfois causé des difficultés ou même fait du mal dans leurs pays d'origine, lors de leur parcours migratoire ou à l'arrivée.

Par ailleurs, les interactions avec leurs pairs ont parfois été ambivalentes, voire nocives: les enfants survivent dans la rue en se joignant à d'autres enfants, et racontent souvent que ces relations ont été fondées sur des rapports de domination ou des formes de manipulation, les forçant à une loyauté parfois malsaine envers le groupe et rendant leur vie inconcevable en-dehors de celui-ci. C'est la raison pour laquelle lorsque les enfants sont en groupe, lorsqu'ils bénéficient d'une ressource comme un hébergement spécifique ou une aide alimentaire fournie par une organisation pendant une courte période, ils repartent souvent avant que l'un de ses membres ne commence à nouer des liens avec des adultes de confiance au sein de cette ressource.

Par conséquent, ce n'est que lorsque ces enfants sentent qu'ils peuvent faire confiance à certains adultes qu'ils peuvent décider de rester dans un programme et de commencer leur processus au sein du système de protection. L'apport de références affectives doit donc être un objectif central pour toute intervention, et ces références doivent être multiples:

- **La tutelle légale:** dans son Observation générale n°6, le Comité des droits de l'enfant demande aux

États de désigner un tuteur ou un conseiller dès que l'enfant non accompagné ou séparé est identifié en tant que tel et de reconduire ce dispositif de tutelle jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de la majorité ou quitte définitivement le territoire et/ou cesse de relever de la juridiction de l'État, conformément à la Convention et à d'autres obligations internationales. La tutelle doit faire partie intégrante du système national de protection de l'enfance, qui protège de la même manière tous les enfants sur le territoire, indépendamment de leur nationalité et/ou de leur statut migratoire. Une fois qu'un enfant accompagné et séparé est identifié en tant que tel, un tuteur doit être immédiatement désigné pour représenter les intérêts de l'enfant dans les différentes procédures initiales et assurer la liaison entre l'enfant et les acteurs de la protection afin de garantir la continuité requise de la prise en charge. Il ne doit pas exister de différences dans le mandat d'un tuteur selon que l'enfant est national ou étranger. Le droit national doit fournir la base juridique de la tutelle et définir l'autorité chargée de celle-ci. Les tuteurs sont essentiels à la protection des enfants qui sont temporairement ou définitivement privés de leur famille: leur mission consiste à s'assurer que l'enfant reçoit une prise en charge, un hébergement, une éducation, des soins de santé et d'autres services dont l'enfant a besoin et auxquels il a droit en tant qu'enfant. Le tuteur accompagne l'enfant durant les différentes procédures, en complétant la capacité légale limitée de l'enfant et en protégeant l'intérêt supérieur de celui-ci. Il aide également l'enfant à entretenir des rapports positifs avec sa famille, conformément à son intérêt supérieur. Les tuteurs sont impliqués dans toute solution durable à long terme pour l'enfant. Dans la pratique cependant, le droit à un tuteur pour les enfants non accompagnés et séparés diffère d'un État européen à l'autre. Cette autorité peut être centralisée au niveau national ou décentralisée au niveau local.

- **Les éducateurs.** L'affection, comprise comme la capacité à créer des expériences affectives positives pour chaque enfant, devrait être une compétence obligatoire pour tous les éducateurs. Avec un mélange de gentillesse et de limites saines, les éducateurs peuvent aider ces enfants à baisser la garde et commencer à créer des liens avec eux. Par le

biais de contacts répétés (que ce soit dans la rue ou dans l'établissement d'accueil), les enfants développent une confiance en eux ainsi que dans leur cohérence dans l'application des règles et leur engagement pour leur bien-être. Si une bonne gestion de l'affectivité est importante dans toutes les professions, dans le cas des éducateurs elle est indispensable.

- Les médiateurs culturels.** Grâce à leur connaissance de chacune des cultures, les médiateurs culturels sont essentiels pour apporter une compréhension initiale et pour montrer aux enfants qu'ils sont dignes de confiance. Il existe deux principaux domaines dans lesquels leur contribution est nécessaire. La traduction depuis et vers la langue d'origine est nécessaire dès le début, pour expliquer l'intervention, établir des normes ou donner des instructions. Cependant, la simple traduction ne suffit plus à long terme. Ces enfants ont besoin d'apprendre la culture, ce qui est considéré comme étant acceptable et ce qui ne l'est pas et pourquoi, et de mettre tout cela en lien avec leur propre culture ou origine (par exemple, dans beaucoup de cultures africaines et asiatiques, les enfants font preuve de respect durant une conversation sérieuse avec un adulte en gardant les yeux baissés, en particulier durant une réprimande ; cependant, dans beaucoup de cultures européennes, on attend d'eux qu'ils regardent l'adulte dans les yeux, et lorsqu'ils ne le font pas, ils sont considérés comme « irrespectueux » ; sans une explication appropriée, cette expérience peut être perturbante pour les enfants, qui s'efforcent de « bien se tenir » et en réalité, on leur dit qu'ils « ne se conduisent pas bien »). Ces messages peuvent être mieux abordés par les professionnels qui possèdent une connaissance approfondie des pays d'origine des enfants, parlent leur langue et ont une expérience du sujet. Il a été signalé que parfois, d'anciens enfants migrants qui vivent dans la rue peuvent occuper ces postes en tant que professionnels ou bénévoles, avec de très bons résultats.

- Les parrains.** Outre les professionnels, les enfants migrants qui vivent dans la rue pourraient avoir besoin d'adultes qui s'intéressent à eux sur le plan personnel, qui se soucient de leur bien-être simplement parce qu'ils les connaissent, qui puissent leur offrir une relation dans laquelle ils se sentent appréciés, et qui puissent les guider et les

accompagner à travers les aspects culturels et sociaux de la vie, par exemple en les emmenant faire des visites, faire les magasins ou fêter les jours fériés avec eux. Ils interagissent avec très peu d'enfants, parfois un seul, afin de développer ce lien particulier. Les parrains collaborent généralement à titre bénévole dans le cadre de programmes élaborés par les autorités de protection de l'enfance. De solides mécanismes de protection sont requis pour s'assurer que les parrains sont formés à la protection de l'enfant, ont un casier judiciaire vierge et agissent dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

- Les familles d'origine.** L'expérience montre qu'il est crucial de travailler avec la famille pour le processus de ces enfants lorsque cela va dans le sens de leur intérêt supérieur. A l'occasion du rétablissement des documents pour l'enfant par exemple, le contact peut être positif à bien des égards, à condition qu'il ait lieu de manière appropriée et toujours avec le soutien de médiateurs culturels. Des échanges virtuels peuvent être facilement organisés et se révéler très utiles pour donner un but à la vie de ces enfants. Ils peuvent constater que leur famille d'origine s'implique et qu'elle est affectée par ce qu'ils ont vécu, et ils peuvent commencer à développer de nouveaux récits (peut-être que leur famille se souciait d'eux, mais n'avait pas les moyens ou la capacité de le montrer). Ce contact peut également être utile pour briser « la prison des mensonges », les histoires qu'ils ont créées pour leur famille, soit pour ne pas les inquiéter, soit pour éviter la honte de leur avouer qu'ils vivent dans la rue. À travers l'accompagnement positif, les familles peuvent exercer une bonne influence sur les enfants en migration.

Une fois que ces enfants ont des références affectives adultes, ils peuvent couper les liens parfois nocifs avec leurs pairs et commencer à développer des **interactions plus saines avec d'autres jeunes de leur environnement**. C'est pourquoi il est important de faciliter leurs contacts avec leurs camarades d'études et de formation professionnelle, avec les jeunes qu'ils rencontrent dans leurs loisirs (sport, musique, théâtre, etc.) et avec des personnes de leur quartier. En fin de compte, ils ont besoin d'avoir des personnes de leur âge dans leurs réseaux affectifs pour développer des amitiés symétriques conduisant à une intégration totale.

■ DOMAINE 4: CONSTRUIRE DE NOUVEAUX NARRATIFS AVEC ET SUR LES ENFANTS MIGRANTS NON ACCOMPAGNÉS QUI VIVENT DANS LA RUE

Les êtres humains sont des narrateurs. Ils racontent des histoires à propos de qui ils sont, d'où ils viennent et quels sont leurs espoirs et leurs attentes. Ils racontent également des histoires à propos d'autres personnes, en les classant dans des catégories spécifiques qui rendent le monde plus facile à comprendre. Les enfants migrants qui vivent dans la rue font l'objet de récits, dont beaucoup sont destructeurs et les déshumanisent. Très souvent, les histoires que ces enfants construisent autour d'eux-mêmes n'aident pas non plus. C'est pourquoi la construction de nouveaux narratifs est un élément central de l'intervention auprès et autour de ces enfants.

Développer de nouveaux récits contre la discrimination

Le présent document vise à être un exemple de nouveau narratif à propos des enfants migrants non accompagnés qui vivent dans la rue. Il présente les difficultés auxquelles ces enfants sont confrontés dans leur vie de tous les jours, mais également les opportunités qui peuvent leur permettre de reprendre une vie qui ait un sens, au-delà de la simple survie. Certains des principaux **messages** peuvent être extraits de **l'aperçu de la situation des enfants qui échappent au système de protection en Europe** présenté au début de ce document, et peuvent être résumés comme suit:

- **Ce sont des enfants et ils ont des droits (définis par la Convention relative aux droits de l'enfant).**

- **Ce sont des adolescents.** Tout comme les autres enfants, ils ont le droit d'être accompagnés émotionnellement, physiquement et socialement durant leur adolescence.

- **Le fait que des enfants vivent dans la rue n'est ni naturel ni social et ne doit pas être accepté comme tel.**

- **Ce sont des victimes** (ils sont particulièrement exposés aux risques de toxicomanie et de traite).

- **Les enfants qui ont peur peuvent faire des choses effrayantes.**

Ces messages, associés à des propositions pour de meilleures interventions auprès des enfants migrants qui vivent dans la rue, doivent être transmis, au minimum, aux **publics suivants**:

- **Les enfants eux-mêmes.** Outre le développement de leur propre nouveau récit, les enfants ont également besoin de nouveaux récits pour comprendre la situation dans laquelle ils se trouvent en tant que groupe de population afin de redéfinir des mythes qui ne sont d'aucune aide (et pour éviter de répandre ces mythes). Ils reçoivent souvent des informations provenant de plusieurs sources, dont certaines sont fausses.

- **Les familles d'origine.** Elles ont généralement des perspectives peu réalistes à propos de leurs enfants qui doivent être redéfinies: elles peuvent attendre d'eux qu'ils remboursent rapidement la dette qu'ils ont contractée pour être envoyés en Europe ou penser qu'ils trouveront un emploi rapidement même lorsqu'ils sont trop jeunes pour travailler. Les enfants peuvent être empêtrés dans une prison de mensonges auxquels leur famille peut croire en l'absence d'autres informations. Les familles doivent comprendre que leurs enfants

Ils font trop souvent l'objet de récits destructeurs qui les déshumanisent. Très souvent, les histoires que ces enfants construisent autour d'eux-mêmes n'aident pas non plus. C'est pourquoi la construction de nouveaux narratifs est un élément fondamental.



sont dans une situation très difficile et qu'elles doivent réagir de manière à les soutenir.

- Les médias.** Certains médias ont servi à amplifier des messages biaisés et dangereux au sujet de ces enfants. Afin d'éviter la stigmatisation, les médias doivent prendre conscience de la réalité complète de cette situation et des conséquences de la transmission d'une information biaisée.

- Le grand public.** Des campagnes spécifiques doivent s'adresser au grand public, afin de fournir une perspective solide des droits de l'enfant ainsi que des informations sensées et respectueuses concernant ces enfants, leur situation et leurs besoins.

- Les administrations publiques.** Elles doivent avoir connaissance de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la façon dont il convient d'appliquer celle-ci aux enfants migrants qui vivent dans la rue. Elles doivent également adopter une position commune, avec une réponse coordonnée à cette question complexe.

- Les municipalités et les quartiers.** Les habitants des villes où vivent ces enfants doivent recevoir des informations constructives de la part de leurs municipalités, ainsi que la médiation nécessaire lorsque des conflits surgissent et des clés pour comprendre l'intervention.

- La police.** Elle joue un rôle crucial dans l'intervention, car ce sont souvent les premiers adultes avec lesquels ces enfants interagissent dans des situations dangereuses. Lorsqu'ils connaissent

les circonstances spécifiques de ces enfants et leurs droits, ils deviennent essentiels à leur protection, non seulement en ce qui concerne leur comportement dans la rue, mais également dans les enquêtes sur les crimes ou la traite.

- Les professionnels du droit.** Ces enfants ont besoin de conseils et d'une défense solides dans toutes les procédures juridiques, avec l'objectif de garantir leurs droits. Les professionnels du droit doivent mieux comprendre ces enfants pour les aider, notamment en ce qui concerne les effets psychologiques des traumatismes et de la consommation de substances psychoactives, qui peuvent avoir des répercussions sur leurs décisions et leurs actions.

- Services sociaux.** Ils doivent être conscients de la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent ces enfants de manière à pouvoir entamer des procédures efficaces pour leur protection, sans s'arrêter à leur prétendue « autonomie » apparente.

- Services de santé.** Des professionnels de santé bien informés peuvent identifier ces enfants lorsqu'ils sont amenés dans leurs établissements pour des blessures ou des maladies, et activer les mécanismes de protection de l'enfance de manière à les protéger, en tenant compte également des aspects liés à la santé mentale.

- Les universités et autres établissements de formation et de recherche.** La présence d'enfants migrants qui vivent dans la rue est un phé-

nomène nouveau en Europe, mais il existe depuis longtemps dans d'autres régions du monde. L'échange d'informations, le développement de recherches spécifiques et la formation des professionnels futurs ou actuels dans ce domaine doivent constituer une mission majeure des universités et des lycées professionnels.

Offrir des perspectives de développement à l'enfant: accompagner des projets de vie

Les récits des enfants migrants qui vivent dans la rue sont modifiés par les situations qu'ils traversent. Pour qu'une intervention soit réussie, elle doit apporter des expériences permettant à ces enfants de développer des perspectives plus saines et plus réalistes. Il est important d'être conscient que ces réflexions auront essentiellement lieu une fois que l'enfant se sentira suffisamment en sécurité – une fois que les trois autres domaines précédents seront couverts, au moins en partie.

- **Désintoxication de la consommation de substances psychoactives dans un premier temps.** Dans les cas où il y a actuellement une consommation de substances psychoactives, la première étape consiste à reconnaître le problème et à se soumettre à un processus pour comprendre les mécanismes de la consommation de substances psychoactives. Cela signifie que ces enfants doivent accepter le soutien de professionnels de la santé mentale et d'autres domaines et être prêts à aborder les expériences dououreuses qu'ils ont vécues. Il convient de rappeler que la consommation de substances psychoactives est une forme très nocive «d'automédication», une ressource qu'ils ont découverte pour survivre aux événements extrêmes de leur vie. À moins de trouver de meilleures façons de gérer ces expériences, la consommation de substances psychoactives sera un obstacle majeur à des progrès constants au-delà de la simple survie. Ils doivent travailler sur des récits leur permettant de développer leur propre résilience.

- **Réflexion sur leur histoire de vie.** Même lorsqu'ils n'ont pas de problèmes de consommation de substances psychoactives, par exemple lorsqu'ils sont identifiés au tout début de leur vie dans la rue, les enfants migrants doivent traiter et trouver des récits sur leur propre histoire de vie, sur la façon dont ils vivaient dans leur pays d'origine, sur l'événement qui les a poussés à partir, et sur leurs expériences durant leur voyage et dans leur situation actuelle. Lorsqu'ils ont une vision claire du déroulement de leur vie, ils peuvent alors commencer à prendre des décisions éclairées concernant les prochaines étapes, telles que le fait d'accepter un soutien, d'apprendre la langue ou d'étudier. Tandis que les adultes ont tendance à ordonner leur histoire de vie lorsqu'ils en parlent, il est généralement plus facile pour les adolescents et les jeunes d'avoir recours à l'art et à d'autres moyens d'expression: le dessin, la peinture, la création de leurs propres chansons et de pièces de théâtre, etc. Il est donc utile de garder plusieurs canaux d'expression ouverts.

fiés au tout début de leur vie dans la rue, les enfants migrants doivent traiter et trouver des récits sur leur propre histoire de vie, sur la façon dont ils vivaient dans leur pays d'origine, sur l'événement qui les a poussés à partir, et sur leurs expériences durant leur voyage et dans leur situation actuelle. Lorsqu'ils ont une vision claire du déroulement de leur vie, ils peuvent alors commencer à prendre des décisions éclairées concernant les prochaines étapes, telles que le fait d'accepter un soutien, d'apprendre la langue ou d'étudier. Tandis que les adultes ont tendance à ordonner leur histoire de vie lorsqu'ils en parlent, il est généralement plus facile pour les adolescents et les jeunes d'avoir recours à l'art et à d'autres moyens d'expression: le dessin, la peinture, la création de leurs propres chansons et de pièces de théâtre, etc. Il est donc utile de garder plusieurs canaux d'expression ouverts.

- **Participation significative.** Les enfants migrants qui vivent dans la rue ont depuis longtemps le sentiment de ne pas être entendus ; s'ils s'étaient sentis écoutés dans leur famille et leur pays d'origine, ils y seraient peut-être restés. De plus, ils ont vécu un certain temps en prenant leurs propres décisions, avec un certain degré d'indépendance. Par conséquent, il est crucial de prendre en compte leurs opinions et leur participation, et cela peut leur être utile pour accepter des décisions prises selon la loi ou par des agents externes, si au moins ils se sentent respectés dans leurs choix sur certaines questions importantes pour eux.

- **Acquisition de la langue de la culture.** Tandis que les traducteurs et les éducateurs culturels sont importants lors des étapes initiales, l'apprentissage de la langue de la culture est essentiel pour développer de bonnes perspectives. Cela exige un apprentissage important, une combinaison d'expressions pratiques qu'ils peuvent commencer à utiliser au quotidien, avec des éléments plus complexes comme la grammaire et l'orthographe, pour une maîtrise à long terme de la langue. La façon dont ces enfants parlent a des effets sur la perception de la société, pour le meilleur ou pour le pire, et lorsqu'ils réussissent à s'exprimer, ils sont mieux à même de raconter leur histoire.

- **Développement de compétences sociales et culturelles.** Les compétences linguistiques sont essentielles, mais elles ne garantissent pas l'insertion des jeunes. Les enfants migrants doivent apprendre les comportements sociaux et culturels de l'endroit où ils vivent, en particulier les formes de respect et les manières acceptables de gérer les conflits. Si la

langue peut être acquise plus facilement par la pratique, sans une réflexion approfondie, la culture doit être abordée explicitement, avec des explications et des exemples de comportements socialement acceptables.

• Éducation et compétences professionnelles. Les enfants migrants qui vivent dans la rue ont subi des expériences traumatisantes, ils ont parfois reçu un faible niveau d'instruction dans leur pays d'origine et vivent par leurs propres moyens, sans horaires ni règles stricts. Il est donc évident qu'il leur faut une éducation adaptée à leurs capacités. Cela signifie qu'ils doivent suivre des études et une formation professionnelle adaptées à leurs compétences réelles, au moyen d'une approche qui couvre non seulement leurs faiblesses, mais aussi leurs forces. Lorsqu'ils ont de fortes attentes en ce qui concerne l'accès à un emploi, leur éducation et leur formation peuvent être orientées vers une formation permettant une employabilité: ils doivent sentir qu'ils font des progrès dans la prise en main de leur vie et qu'ils ont les acteurs de leur vie professionnelle.

• Des loisirs sains. Si l'éducation peut être ressentie comme assez exigeante, les activités de loisirs constituent un moyen très facile d'introduire des éléments sains dans la vie de ces enfants: respect, application de règles sûres, interactions saines avec les pairs, etc. Du sport à la musique en passant par la danse, le théâtre ou la cuisine, par exemple, ces activités exigent de s'engager envers les autres avec respect, tout en prenant du plaisir. Cela leur permet à nouveau de n'être « que des enfants » pendant certains moments de leur vie.

• Aborder la question de leur vie lorsqu'ils seront adultes. Les récits que développent ces enfants sont très incomplets s'ils ne peuvent pas toujours intégrer une vision de leur vie une fois atteint l'âge de 18 ans. Si certains droits sont accordés jusqu'à cet âge mais pas après, l'intégrité de ces récits est dangereusement compromise: pourquoi étudier, bien se comporter ou arrêter de consommer si à l'âge de 18 ans ils seront de retour dans la rue ? Il existe trois domaines qui exigent une attention spécifique:

- Fournir des permis de séjour légaux qui permettent d'étudier ou de travailler une fois atteint l'âge de 18 ans. Afin de commencer le processus de réécrire leur vie au moyen de meilleures décisions, ces enfants ont besoin de savoir que leurs efforts feront une différence et que la tâche ardue qu'ils ont entre-

prise pour arrêter de vivre dans la rue leur apportera un meilleur résultat que s'ils n'essaient pas. Il est donc d'une importance capitale de veiller à ce qu'à l'âge de 18 ans, ils puissent obtenir des documents appropriés qui leur permettront de poursuivre leurs études ou de commencer à travailler.

- Apporter un soutien durant le temps nécessaire. Dans les pays européens, les jeunes ne deviennent financièrement autonomes qu'après plusieurs années d'études et de formation, souvent bien après l'âge de 18 ans, avec le soutien de leur famille et de l'État. Ces enfants ont besoin d'un certain engagement des institutions concernant leur avenir pendant plusieurs années après avoir atteint l'âge adulte, pour avoir des perspectives réalistes.
- Offrir des opportunités d'emploi. Outre le soutien relatif à l'hébergement, la nourriture et l'éducation, ces enfants ont besoin de reconnaître que leurs efforts seront récompensés par des emplois réels qui leur apporteront une émancipation et une autonomie véritables. Après tout, ils sont venus en Europe pour se construire un avenir (et dans bien des cas, pour soutenir leur famille dans leur pays d'origine).

• Il est essentiel d'agir sur les causes profondes dans les pays d'origine. Des mesures de prévention doivent être mises en œuvre dans les pays d'origine pour veiller à ce que les enfants se sentent en sécurité, protégés et leur offrir des perspectives de vie. Cela exige un investissement plus important des pouvoirs publics dans l'éducation, la santé, la protection sociale, la protection de l'enfant et les opportunités d'emploi, ainsi que des campagnes d'information sur la réalité et les risques auxquels sont confrontés les enfants migrants non accompagnés qui partent dans les pays européens.

La situation des enfants migrants non accompagnés qui vivent dans la rue étant extrêmement difficile, ce n'est qu'au moyen d'actions coordonnées que les différents acteurs pourront y faire face avec succès. Comme on l'a vu précédemment, les domaines essentiels consistent à traiter les aspects documentaires et juridiques, à créer des environnements sûrs et protecteurs pour ces enfants, à leur fournir des références affectives et à construire de nouveaux récits pour eux-mêmes et à leur sujet. Une approche globale comprenant toutes ces dimensions peut permettre de garantir une meilleure vie à ces enfants du point de vue des droits de l'enfant.

3. Selection de pratiques inspirantes

Bien qu'il existe encore de nombreux aspects à traiter, des bonnes pratiques peuvent être identifiées dans la plupart des domaines. De brefs résumés de certaines expériences clés visent à fournir des idées aux décideurs politiques et aux acteurs concernés qui interviennent auprès des enfants migrants qui vivent dans la rue. Ces pratiques inspirantes ont été identifiées lors de l'atelier international qui s'est tenu à Madrid les 3 et 4 décembre 2019, organisé par l'UNICEF Espagne et l'UNICEF France en collaboration avec la Division de la collecte de fonds privés et des partenariats de l'UNICEF (PFP, Genève). De nombreux autres exemples auraient pu figurer dans cette sélection, mais en raison de la nature synthétique de ce document, ce sont les exemples suivants de pratiques positives qui ont été retenus. Ces exemples ont été sélectionnés parce qu'ils répondent à un ou plusieurs des critères suivants: faisabilité (possibilité de les reproduire ailleurs sans engager de dépenses excessives), régularité (la pratique est maintenue dans le temps) et innovation (la pratique est nouvelle ou différente de ce qui est fait habituellement).

■ DOMAINE 1: SECURISER LA SITUATION JURIDIQUE ET L'ACCÈS A UNE PROTECTION

Prendre en compte et reconstituer les documents d'état civil

La prise en compte et la reconstitution des documents d'état civil constituent l'un des problèmes fondamentaux des enfants migrants, et l'une des principales raisons pour lesquelles les enfants abandonnent ou sont exclus des systèmes de protection. Mis à part les professionnels et les organisations extérieures aux administrations publiques qui informent les enfants de leurs droits et les accompagnent dans l'accès aux droits, aucune bonne pratique intégrale n'a été identifiée dans les législations nationales ou les administrations publiques sur ce point, et cela devrait faire l'objet d'une réflexion.

Une justice civile et pénale adaptée aux enfants

- **Politique «Un enfant, un juge» - Le système judiciaire en France.** Afin de faciliter les procédures judi-

ciaires et pénales, le système judiciaire de certains tribunaux français a commencé à travailler conformément à la politique qui consiste à faire en sorte qu'un même juge statue sur toutes les procédures dans lesquelles un enfant est impliqué tant en matière pénale qu'en matière civile. Les enfants reconnaissent les juges et se sentent plus en sécurité avec eux⁹.

- **Un centre sûr pour les enfants victimes de la traite des êtres humains – ONG Esperanto (Belgique).** Au moyen d'une combinaison de soutien juridique et d'hébergement sûr (dans un lieu tenu secret et avec des mesures de protection efficaces) dans un petit centre, l'ONG Esperanto offre une intervention globale aux enfants présumés victimes de la traite des êtres humains. L'objectif est de les accueillir, de les sécuriser et de les stabiliser, d'assurer un suivi de leur statut et de les aider à s'intégrer en Belgique (par l'éducation, l'apprentissage de la langue et leur bien-être physique et psychologique). Un projet visant à introduire ce type de centre dans d'autres pays de l'Union européenne est en cours¹⁰.

- **Coordination transnationale pour l'obtention de documents pour les enfants – ONG Fundación Raíces (Espagne) et ONG Wasata Sans Frontières (Maroc).** Lorsque l'ONG espagnole commence à travailler avec un enfant en Espagne, elle prend contact

avec l'ONG marocaine avec son autorisation expresse, de sorte que l'enfant lui-même peut fournir les coordonnées de sa famille et des renseignements sur celle-ci. La famille est informée de la situation de l'enfant et reçoit des instructions pour obtenir les documents légaux requis en Espagne et les envoyer de manière appropriée. Cette action est généralement accompagnée d'une médiation sociale entre l'enfant et sa famille¹¹.

Développer et renforcer le travail en réseau et la collaboration à chaque niveau

• Collaboration entre les différents acteurs.

L'intervention est toujours plus cohérente lorsque les différents acteurs coopèrent entre eux. La plupart des administrations publiques et des organisations de la société civile trouvent plusieurs façons de travailler ensemble, généralement de manière informelle, par le biais de contacts interpersonnels. Cependant, lorsque la collaboration est formalisée, l'intervention s'améliore de manière remarquable. Par exemple:

✓ Collaboration entre l'Unité d'urgence sociale

et la police à Stockholm (Suède). La collaboration va de réunions formelles pour le partage d'informations à l'accompagnement des policiers dans la rue, facilitant la communication du point de vue de la protection sociale et de l'efficacité policière.

• La coordination entre tous les acteurs est facilitée lorsqu'un service de l'administration publique est en charge des mécanismes de coordination. Si dans beaucoup de villes, régions et pays, il existe généralement un certain niveau de coordination, habituellement informel, lorsque l'administration publique prend les commandes, la coordination est plus large (elle implique tous les acteurs concernés) et plus efficace. Par exemple:

✓ La municipalité de Barcelone (Barcelone, Espagne) accueille des tables de concertation

avec tous les niveaux d'intervention, la ville de Barcelone et la région de Catalogne. Ces tables

impliquent la participation de plusieurs agents municipaux, les forces de l'ordre municipaux et régionales, les services de protection de l'enfance, la protection sociale, les services de santé, les services d'intégration sur le marché du travail et d'éducation, la société civile, etc. Cette diversité apporte une vision globale, une sensibilisation sociale et une responsabilité conjointe entre les différents agents des différentes administrations publiques, en améliorant l'intervention à chaque niveau¹².

• Collaboration entre les ONG de différents pays

(y compris les pays d'origine). Il existe de nombreux exemples de collaboration et de travail en réseau entre les ONG, généralement liés à des cas spécifiques (pour identifier des enfants précis, fournir des informations en vue du suivi et faciliter le processus d'établissement des documents). Ces contacts ont lieu pour la plupart entre les professionnels, dans une perspective plus technique que formelle.

• Collaboration internationale entre les forces de police et Europol.

La police suédoise a participé à un projet international avec les forces de police françaises, allemandes et marocaines afin d'améliorer les protocoles d'intervention et de partager les informations concernant les enfants migrants, en particulier les victimes de la traite, car il se trouve que ce sont les mêmes enfants dans différents pays. La formation a été extrêmement pertinente, mais également la communication avec les médias. Cette collaboration est axée sur la protection des enfants contre la traite et n'est pas utilisée pour l'application des lois sur l'immigration et le retour forcé.

• Réseau européen de tutelle (EGN).

L'EGN est un réseau d'autorités et d'agences de tutelle, d'autorités (locales) et d'organisations internationales et non gouvernementales. L'EGN vise à promouvoir la tutelle et améliorer les services de tutelle pour les enfants non accompagnés et séparés dans les États membres de l'Union européenne par l'échange de bonnes pratiques, de savoir-faire et d'autres informations pertinentes, et par le partage d'idées et la coopération sur les défis communs et le travail transfrontalier¹³.

• Réseau national d'avocats et juristes en France.

L'association InfoMIE a rassemblé un réseau d'avocats spécialisés dans le cadre juridique relatif aux mineurs non accompagnés. Ce réseau vise à partager les expériences, la jurisprudence, des modèles d'intervention et des conseils notamment pour le rétablissement des documents d'état civil.

■ DOMAINE 2: PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER DES ENVIRONNEMENTS SÛRS ET PROTECTEURS

Garantir l'accès aux besoins fondamentaux des enfants par le biais de programmes d'aller-vers et d'accroche

- Travail d'aller-vers dans la rue.** Il existe des administrations publiques (généralement des municipalités) et des acteurs de la société civile (des ONG, mais également des groupes informels) travaillant directement auprès des enfants dans la rue. Cette intervention se révèle très utile tant pour les enfants que pour les services désireux de travailler avec eux, car elle permet de détecter des problèmes spécifiques et de modifier les tendances.

✓ **Projets CivicoZero – Save the Children Italie (Rome, Catane, Milan et Turin, Italie).**

Chaque projet travaille avec: 1) des unités mobiles chargées des activités d'approche visant à entrer en contact avec les migrants mineurs vulnérables, comme ceux qui sont victimes de l'exploitation sexuelle ou du travail forcé, de la traite, d'activités criminelles et du trafic de stupéfiants ; les unités mobiles assurent également un suivi psychosocial, une médiation culturelle et une assistance juridique de base ; 2) un centre de jour à bas seuil chargé de fournir une assistance juridique, un soutien socio-sanitaire, une médiation culturelle, des activités de loisirs et de formation, la recherche d'opportunités d'emplois et la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants non accompagnés, comme les vêtements et les douches. Le centre représente un espace protégé en tant qu'alternative à la rue. Les centres CivicoZero sont des espaces adaptés aux enfants où Save the Children assure plusieurs services que les enfants peuvent utiliser librement¹⁴.

✓ **Programa para la Prevención de la Delincuencia de Menores Extranjeros en Situación de Calle en Ceuta (PREMECE), Programme pour la prévention de la délinquance des mineurs étrangers en situation de rue à Ceuta – Division de la protection de l'enfance de la municipalité de Ceuta et l'université de Malaga (Espagne).** Avec une équipe de psychologues et d'éducateurs de rue parlant couramment l'arabe marocain et possédant une formation spécifique, ce programme travaille auprès des enfants en situation de rue, tout en coordonnant l'ensemble des acteurs concernés (les forces de police, les centres d'accueil, le système de justice pour enfants et les services de santé). Il a permis d'augmenter leur protection¹⁵.

✓ **ONG Hors la Rue (Paris, France).** Depuis 2004, Hors la Rue a mené à bien un travail d'aller-vers pour identifier les mineurs en danger (mineurs non accompagnés, jeunes récemment arrivés, jeunes dont la famille pratique la mendicité, jeunes victimes ou à risque de la traite des êtres humains, etc.) et en situation de précarité. Hors La Rue propose une orientation sociale et éducative par le biais d'un suivi individuel et d'activités de groupe, réalisés directement dans la rue et dans un centre de jour situé à Montreuil. Les activités de l'ONG visent à faciliter l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la protection tout en renforçant les capacités psychosociales des enfants. Hors la Rue réalise également des activités de plaidoyer au niveau international et national afin de sensibiliser les décideurs aux difficultés rencontrées par ces enfants et d'adapter les mécanismes de protection de l'enfance aux réalités des plus vulnérables¹⁶.

✓ **Servicio de Detección e Intervención con Menores No Acompañados/Servei de Detecció i Intervenció a Menors No Acompanyats, SDI (Service pour la détection et l'intervention auprès des mineurs non accompagnés) – Municipalité de Barcelone (Barcelone, Espagne).** Il s'agit d'un service pour la détection et l'intervention individualisée auprès d'enfants et

de jeunes migrants dans les rues de la ville, qui travaille en faveur de leur intégration dans des centres qui travaillent avec eux¹⁷.

- **Services de santé dans le cadre de programmes d'aller-vers.**

De nombreux programmes d'aller-vers disposent de professionnels de santé qui peuvent dispenser des soins de santé dans la rue. Par exemple:

✓ **Médecins du Monde France (France).** Les personnes vulnérables, y compris les enfants en situation de rue, peuvent accéder librement et gratuitement aux cliniques et aux centres de Médecins du Monde en France. Elles sont accueillies et peuvent voir un professionnel de la santé pour une consultation ou un examen médical avant d'être orientées vers un centre. Elles reçoivent un soutien concernant la procédure administrative pour accéder à l'assurance maladie. Les programmes d'aller-vers leur permettent de bénéficier de soins infirmiers, de consultations médicales ainsi que d'une information et d'une prévention. Dans le cadre de trois programmes spécialisés à Paris, à Nantes et à Rouen, l'ONG travaille avec les mineurs non accompagnés en situation de rue, en leur fournant un accès à des soins de santé ainsi qu'à une assurance maladie, et en garantissant la

reconnaissance de leurs droits par le biais de consultations médicales et psychosociales¹⁸.

- **Programmes à bas seuil.** Les enfants migrants

habituation à vivre dans la rue peuvent éprouver dans un premier temps des difficultés à s'adapter aux règles de la prise en charge dans les centres ordinaires. C'est pourquoi ce type de programme est très important: avec très peu de règles liées à la sécurité et au respect, ils offrent un espace sûr où les enfants peuvent se reposer, satisfaire certains de leurs besoins et, après un certain temps, commencer à envisager d'autres possibilités (telles que l'entrée dans le système de protection formel). Ces programmes offrent souvent une combinaison d'hébergement, de nourriture, de douches, de machines à laver et de vêtements neufs, de consignes et un accès à des professionnels qui peuvent faire une évaluation initiale de leurs besoins¹⁹.

✓ **CASP (Paris, France).** Cette organisation tra-

vaille auprès des enfants migrants dans les rues de Paris, en leur offrant un soutien médical et social et en mettant à leur disposition un centre ouvert à bas seuil pour qu'ils puissent déjeuner, prendre une douche et passer la nuit. Les équipes comprennent toujours un éducateur sur place qui parle leur langue.



Garantir la protection des enfants par le biais de solutions durables

- **Programmes d'hébergement.** Il existe un large éventail de centres qui offrent des prises en charge de longue durée aux enfants migrants. Il est généralement admis que les petits centres, d'une capacité de 8-10 enfants, figurent parmi les meilleures options, parce qu'ils permettent une plus grande personnalisation et un meilleur suivi. Il existe des exemples dans tous les pays²⁰.

- ✓ **Enfants cuisinant sous supervision – FEDASIL (Belgique).** Dans les structures d'accueil où cela est possible, les enfants sont autorisés à préparer leurs propres repas, sous la supervision des éducateurs. Ce sont des moments où les enfants peuvent se détendre plus facilement et raconter leur histoire personnelle (« C'est ce que ma mère

cuisinait») de manière à développer leur sentiment d'appartenance et leurs liens avec les éducateurs²¹.

✓ **Zoothérapie – FEDASIL (Belgique).** Étant donné que les enfants migrants ont eu de si nombreuses expériences de maltraitance et d'abus de la part d'adultes et de la part de pairs, un programme a été mis en place pour travailler à l'aide de la thérapie par les animaux comme méthode pour développer des relations plus saines. L'idée est que les animaux ne jugent pas, et ces enfants peuvent se sentir valorisés lorsqu'ils peuvent prendre soin d'autres êtres vivants²².

✓ **Projet pilote pour les enfants migrants des pays d'Afrique du Nord – Nidos (l'institution nationale indépendante de tutelle aux Pays-Bas).** Nidos a la charge de tous les enfants demandeurs d'asile non accompagnés aux Pays-Bas. Au cours des dernières années, les Pays-Bas ont enregistré une augmentation de l'arrivée d'enfants en provenance des pays d'Afrique du Nord. Nidos a lancé un projet pilote qui pourvoit aux besoins de ces enfants. De petites unités de vie spécialisées ont été créées pour fournir aux enfants un endroit où se détendre et se reposer, avec un encadrement très intensif. Le projet est mené en étroite coopération avec l'Agence d'accueil des Pays-Bas (COA) qui gère l'accueil institutionnel des enfants âgés de plus de 15 ans arrivant aux Pays-Bas. En collaboration avec les tuteurs de Nidos, la COA peut inscrire les enfants au projet pilote. Un encadrement quotidien est réalisé par les employés, qui ont un parcours similaire à celui des jeunes et une expérience de la gestion de cas graves et difficiles.

- **Programma de Psiquiatría Transcultural (Programme de psychiatrie transculturelle) – Hospital Universitario Vall d'Hebrón (Hôpital universitaire Vall d'Hebron) (Barcelone, Espagne).** Les soins de santé mentale des mineurs non accompagnés doivent être fournis dans le cadre d'une approche psychosociale, en évitant une aide psychiatrique inutile. Ceci est réalisé par des équipes multidisciplinaires travaillant en coordination avec le secteur tertiaire et des programmes spécialisés tels que le Programme de psychiatrie transculturelle de Vall d'Hebron. Cela implique aussi bien la prévention que la promotion de la santé mentale. Dans les cas où une assistance clinique est jugée



nécessaire, des programmes spécialisés fourniront une évaluation et une intervention culturellement compétentes, en appui au réseau public de santé mentale.

- **Construire un pont vers le droit commun de protection de l'enfance, ONG Voluntarios por Otro Mundo (Cadiz, Espagne).** Des solutions urgentes sont proposées lorsque des enfants migrants sont rejetés par le système de protection de l'enfance sur la présomption qu'ils sont adultes. Le projet cherche également à faciliter un soutien juridique rapide pour, le cas échéant, contester la décision et réorienter l'enfant vers le système de protection de l'enfance dès que possible.

Des professionnels suffisants et qualifiés à chaque niveau

- **Formation des professionnels.** La plupart des ONG et de nombreuses administrations publiques fournissent une formation aux éducateurs et aux professionnels qui travaillent directement auprès des enfants migrants qui vivent dans la rue. Il existe quelques cas de formation réussie assurée par les universités ou par les experts.

✓ **Formation en compétence culturelle et agents de la santé mentale communautaire – Hospital Universitario Vall d'Hebrón (Hôpital universitaire Vall d'Hebron) (Barcelone, Espagne).** L'un des principaux objectifs du Programme de psychiatrie transculturelle est de fournir une formation destinée aux professionnels, y compris des cours présentiels et en ligne organisés dans différents domaines (soins de santé primaires, soins de santé mentale, professionnels de la médecine légale, etc.), visant notamment à développer la compétence culturelle et à sensibiliser aux aspects culturels des interventions de santé. De plus, il existe un nouveau projet en cours pour assurer une formation destinée aux agents de la santé mentale communautaire. Ils travaillent auprès de personnes issues des communautés culturelles de ces enfants, afin de les aider à devenir

des médiateurs actifs dans les questions de santé physique et mentale²³.

✓ **Formation professionnelle des tuteurs – Nidos (l'institution nationale indépendante de tutelle aux Pays-Bas).** Les tuteurs de Nidos sont tous des professionnels diplômés du travail social. Nidos assure des stages d'initiation pour tous les tuteurs fraîchement recrutés et une formation complémentaire pour tous les tuteurs. La formation proposée par Nidos couvre un large éventail de sujets en rapport spécifique avec les enfants non accompagnés. Il s'agit notamment de la façon de travailler et de communiquer avec les enfants tout en tenant compte de leurs différentes origines culturelles, de leurs situations familiales et de la possibilité que les enfants aient été exposés à des actes de violence, ainsi que de la façon de gérer les traumatismes. Les tuteurs sont conscients que les besoins des enfants non accompagnés peuvent être différents de ceux des enfants nationaux, notamment les aspects liés à la religion, à l'hébergement et à la nourriture. Un élément important de la formation concerne la procédure d'asile. Si chaque enfant demandeur d'asile a le droit d'être assisté par un avocat, le tuteur est chargé de s'assurer que l'avocat soutient l'enfant tout au long du processus²⁴.

- **Formation spécifique sur les enfants migrants qui vivent dans la rue pour les forces de police:**

✓ **École de police à Stockholm (Suède).** Les futurs professionnels de la police reçoivent une formation spécifique assurée par des policiers qui travaillent directement auprès d'enfants migrants qui vivent dans la rue, et c'est une activité qui a été très bien accueillie.

✓ **Forces de sécurité à Ceuta et Melilla (Espagne).** Après la formation, la collaboration avec la protection de l'enfance et la société civile s'est accrue.

- **Guide officiel pour l'examen de santé initial des enfants migrants non accompagnés, créé par le ministère andalou de la Santé (Espagne).** Il s'agit d'un effort conjoint entre les administrations publiques, les spécialistes de la santé et la société civile pour fournir des conseils d'ordre social pour les examens médicaux, notamment pour détecter les signes de traite et d'exploitation²⁵.

■ DOMAINE 3: FOURNIR DES RÉFÉRENCES AFFECTIVES POUR LES ENFANTS

Garantir des références affectives adultes pour les enfants

- **Des éducateurs à l'écoute de ces enfants et de ce qui les préoccupe.** La plupart des professionnels sont conscients qu'il est important d'avoir suffisamment de temps pour écouter ces enfants, qui se sentent souvent très seuls.
- **D'anciens enfants migrants en tant que membres de l'équipe éducative – ONG Paideia (Madrid, Espagne).** Cette ONG travaille auprès des mineurs non accompagnés et intègre d'anciens enfants migrants dans leurs équipes éducatives. Cela aide les jeunes adultes à se développer sur le plan professionnel et à s'intégrer pleinement. Les premiers résultats sont prometteurs²⁶.
- **Associations d'anciens enfants migrants non accompagnés (Espagne).** D'anciens enfants migrants devenus adultes ont créé plusieurs ass-

ociations en Espagne dans le but de soutenir les enfants se trouvant dans des situations similaires à celles qu'ils ont vécues eux-mêmes. Ils commencent également à réaliser un travail de plaidoyer et de communication auprès des médias.

- ***Tutoria Volontaria, les tuteurs légaux – coordonnés par Autorità garante per l'infanzia e l'adolescenza, l'Autorité italienne indépendante pour les enfants et les adolescents (en collaboration avec la société civile, telle que les ONG INTERSOS et UNICEF Italie).*** En Italie, selon la loi n°47/2017²⁷, les particuliers qui remplissent un ensemble de conditions minimales, telles qu'elles sont décrites dans les lignes directrices de l'Autorité italienne indépendante pour les enfants et les adolescents, peuvent devenir tuteurs bénévoles pour les mineurs non accompagnés. Pour devenir un tuteur bénévole (« tutore volontario »), les candidats doivent suivre une formation organisée par les autorités régionales pour les enfants et les adolescents, et leur désignation est ensuite confirmée par le Tribunal pour enfants. Un tuteur bénévole fait office de représentant légal de l'enfant jusqu'à ce que celui-ci atteigne la majorité et représente l'intérêt supérieur de l'enfant, en s'assurant par conséquent



que les droits de l'enfant sont respectés et reconnus, avec la participation active de celui-ci. Jusqu'ici, ce modèle s'est révélé positif, car il implique l'engagement actif de la communauté locale et la création de liens entre les tuteurs et les enfants non accompagnés qui sont fondés sur la confiance, l'affection et l'enrichissement mutuel^{28l}.

- **Projet d'assistance juridique spécialisé dans les mineurs et les jeunes (*Proyecto de Asistencia Jurídica especializado en Menores y Jóvenes*) – ONG Fundación Raíces (Espagne).**

Fundación Raíces considère que toute intervention sociale vise à résoudre un problème issu de la violation d'un ou plusieurs droits. C'est pourquoi toute intervention sociale doit s'appuyer sur une défense juridique exigeant une réparation. À Fundación Raíces, chaque enfant a un adulte de référence pour les aspects sociaux et un avocat présent tout au long des procédures le concernant, ce qui instaure une confiance et un lien personnel, particulièrement nécessaires pour les longues procédures judiciaires²⁹.

- **Implication des familles dans le processus éducatif – ONG Paideia (Madrid, Espagne).** A l'occasion des liens établis pour récupérer les éléments utiles à leur accès à une protection, les enfants consentent à avoir des entretiens virtuels avec leur famille, avec le soutien d'un éducateur du pays d'origine pour l'enfant, la famille et les autres éduca-

teurs. De cette façon, les parents assument leur rôle en tant que parents, les éducateurs se voient valider leur rôle de prise en charge dans le pays européen et les enfants se sentent plus soutenus, augmentent leurs attentes et acceptent des engagements concernant leur éducation. Un contact régulier est maintenu tout au long du processus éducatif, mais également une fois que la demande de documents est terminée. Ainsi, à chaque fois que c'est possible, le travail se fait par le biais de visites aux familles dans le pays d'origine, car lorsque des renseignements fiables concernant la famille et sa situation sociale sont disponibles, le programme éducatif individualisé auprès de l'enfant est plus efficace³⁰.

- **Médiation sociale transnationale - ONG Fundación Raíces (Espagne) et ONG Wasata Sans Frontières (Maroc).**

L'ONG espagnole s'efforce de faciliter et de soutenir le contact de l'enfant avec sa famille dans son pays d'origine, aussi longtemps que l'enfant le souhaite. Dans le cas des enfants du Maroc, l'ONG marocaine prend contact avec la famille et les organisations pour coordonner des réunions en ligne ou par téléphone entre l'enfant et sa famille, qui peuvent devenir régulières. Cette pratique bénéficie aux deux parties: les familles connaissent les personnes qui soutiennent leurs enfants, et en même temps, les enfants restent en contact avec leurs racines et leurs références familiales, les faisant participer à leur processus de migration.



■ DOMAINE 4: CONSTRUIRE DE NOUVEAUX NARRATIFS AVEC ET SUR LES ENFANTS MIGRANTS NON ACCOMPAGNÉS QUI VIVENT DANS LA RUE

Développer de nouveaux récits contre la discrimination

- **Communication et plaidoyer.** La plupart des organisations de la société civile et de nombreuses administrations publiques produisent des déclarations lorsqu'il y a de nouvelles informations concernant les enfants migrants qui vivent dans la rue, sur leurs sites ainsi que dans la presse et sur les réseaux sociaux, diffusant des informations qui sont plus exactes et respectueuses vis-à-vis de ces enfants.
- **Médias.** Il existe certaines initiatives visant à tordre le cou aux mythes, aux stéréotypes et aux « infox » qui circulent au sujet des migrants en général et des enfants migrants non accompagnés en particulier.

✓ **Fundación Por Causa (Espagne).** Avec des journalistes et des chercheurs de haut niveau, cette fondation basée en Espagne publie des rapports et des articles développant de nouveaux récits concernant la migration. Elle organise également un symposium international sur le journalisme en matière de migration³¹.

✓ **Maldita Migración (Espagne).** Un site Internet coordonné en partie par OXFAM Intermón en Espagne, visant à démasquer les fausses informations concernant les questions migratoires³².

- **Campagne « #YoSiTeQuiero » (« Je t'aime, moi ») par Save the Children Espagne (Espagne).** Campagne qui combine un message affectif positif avec les idées clés des droits de l'enfant sur le respect des enfants migrants non accompagnés et de leurs droits en Espagne, avec le soutien de références publiques à travers les réseaux sociaux³³.

- **Matchs de football entre enfants migrants et policiers (municipalité de Madrid, Espagne).** Afin de réduire les stéréotypes aussi bien chez les poli-

ciers que chez les enfants (qui ont parfois souffert aux mains des forces de police dans leur pays d'origine et se méfient habituellement des policiers), quelques matchs ont été organisés, qui ont été considérés comme un succès par les deux parties (et par les acteurs de la société civile).

• **Servicio de Gestión de Conflictos de Ámbito Social en el Espacio Urbano / Servei de Gestió de Conflictes d'Àmbit Social a l'Espai Urbà (SGC) (Service de gestion des conflits à caractère social dans l'espace urbain) – Municipalité de Barcelone (Barcelone, Espagne).** Ce service analyse et intervient dans certaines situations pour améliorer le vivre ensemble des citoyens, en particulier pour l'intégration dans la ville de nouveaux services et centres de protection de l'enfance lorsqu'ils sont créés, dans le but d'assurer une bonne insertion dans la sphère sociale par le biais de l'intervention communautaire³⁴.

Offrir des perspectives de développement à l'enfant: accompagner les projets de vie

- **Formation professionnelle spécifiques dédiées aux enfants migrants non accompagnés (Pays basque et Catalogne, Espagne).** Formation caractérisée par des modules courts, de nombreuses heures de pratique en tant qu'apprentis et une intégration facilitée sur le marché du travail. Ils peuvent la démarrer avant l'âge de 18 ans, et une fois devenus adultes, ils peuvent commencer à travailler ou poursuivre leur formation, avec un diplôme officiel pour chaque module qui peut être validé pour une certification plus complète.

• Projet «Pour mon avenir» – FEDASIL (Belgique).

Les jeunes majeurs qui n'ont pas de perspectives de séjour légal en Belgique peuvent participer à des sessions durant lesquelles ils sont informés des différentes possibilités concernant leur avenir. Ils reçoivent des formations professionnelles intensives et un coaching vers l'autonomie³⁵.

• Projets et documents pour la pratique participative auprès des enfants migrants – Save the Children Italie.

Grâce au travail actuel, Save the Children cherche à promouvoir et à diffuser les bonnes pratiques participatives auprès des enfants migrants arrivant par la mer. Les activités participatives ont été conçues d'une part, pour soutenir les activités d'information et de conseil juridique, et d'autre part, pour promouvoir l'approche et la méthodologie de Save the Children, axée sur la participation des enfants migrants et le droit d'être entendus dans l'ensemble des contextes liés à l'accueil³⁶.

• Projet «Asegurar el Derecho a la Información de los Menores No Acompañados – ADI-MENA» (« Garantir le droit à l'information des mineurs non accompagnés») – MIGRIN-

TER et l'Observatoire sur la migration des mineurs de l'université de Poitiers (France), plusieurs universités espagnoles et l'ONG « Voluntarios por Otro Mundo» (Cadiz, Espagne). Ce projet, dirigé par un professeur de l'université de Poitiers, vise à fournir une information aux enfants migrants sur leurs droits et les situations légales auxquelles ils peuvent être confrontés en Espagne et en France, pour les aider à prendre des décisions plus sûres en connaissance de cause. Par le biais d'ateliers de groupe, les enfants migrants reçoivent une information adaptée à leur âge et à leur niveau de compréhension sur les aspects liés à leurs droits en matière de migration et de procédures d'asile.



- 1.** Comité des droits de l'enfant (2005) : *Observation générale n°6 (2005): Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en-dehors de leur pays d'origine*. CRC/GC/2005/6. Genève : Nations unies. CRC /C/GC/21. Page 6.
 - 2.** Ibidem.
 - 3.** Comité des droits de l'enfant (2017) : *Observation générale n°21 (2017) sur les enfants en situation de rue*. Genève: Nations unies. CRC /C/GC/21. Pages 3-4.
 - 4.** Assemblée générale de l'ONU (2010) : *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, Résolution adoptée par l'Assemblée générale*, page 1.
 - 5.** BUREAU DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME (2014) : *Droits de l'homme et traite des êtres humains*, Fiche d'information n°36.
 - 6.** Voir la définition de « traite d'enfants » à la rubrique des définitions.
 - 7.** Comité des droits de l'enfant (2019) : *Observation générale n°24 (2019) sur les droits des enfants dans le système judiciaire pour enfants*. CRC/C/GC/24. Genève : Nations Unies.
 - 8.** Assemblée générale des Nations unies (2010) : Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants. A/RES/64/142. New York: Nations unies.
 - 9.** Le document juridique sur lequel repose cette pratique est l'*Ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante*.
- En principe, en application de cette ordonnance, les juges des enfants sont affectés à des zones géographiques et travaillent à la fois en matière civile et pénale. En ce qui concerne les enfants migrants en situation de rue, cela ne fonctionne pas, car ils n'ont pas d'adresse fixe, les dossiers sont donc attribués progressivement à des juges qui peuvent être différents à chaque fois. L'idée de cette pratique positive est d'établir une règle interne au sein du tribunal pour garantir qu'une fois qu'un enfant a été en contact avec un juge, celui-ci sera affecté aux affaires impliquant l'enfant, aussi bien pénales que civiles. Cela permet une continuité ; les enfants reconnaissent les juges et se sentent plus en sécurité avec eux.
- 10.** <https://www.esperantomena.org/>
 - 11.** http://www.fundacionraices.org/?page_id=48
 - 12.** <https://ajuntament.barcelona.cat/en/>
 - 13.** <https://www.egnetwork.eu/>
 - 14.** <https://www.savethechildren.it/cosa-facciamo/progetti/civicozero-roma>; <https://www.savethechildren.it/cosa-facciamo/progetti/civicozero-catania>; <https://www.savethechildren.it/cosa-facciamo/progetti/civicozero-milano>; <https://www.savethechildren.it/cosa-facciamo/progetti/civicozero-torino>
 - 15.** <https://ocspi.wordpress.com/proyectos-ocpsi/premece/>
 - 16.** <https://horslarue.org/>
 - 17.** <https://ajuntament.barcelona.cat/infancia/es/canal/servei-de-deteccio-i-intervencio-menors-no-acompanyats>
 - 18.** <https://www.medecinsdumonde.org/fr/populations/mineurs-non-accompagnes>
 - 19.** <http://www.casp.asso.fr/>
 - 20.** <http://fedasil.be/en>
 - 21.** Ibidem.
 - 22.** <https://www.nidos.nl/en/>
 - 23.** <https://www.aulavallhebron.com/>
 - 24.** <https://www.nidos.nl/en/home/voogdij-en-gezinsvoogdij/guardianship/>
 - 25.** *Guía para examen de salud inicial de menores extranjeros no acompañados (MENAs)* / [Coord. : Gloria Andérica Frías ; Auteurs : Mercedes Rivera Cuello... et al.] (2019). [Séville, Espagne] : ministère régional de la Santé et de la Famille. https://www.juntadeandalucia.es/export/drupaljda/Gu%C3%A3da_MENA2019_DEF_0.pdf
 - 26.** <https://asociacionpaideia.org/>
 - 27.** <https://www.normattiva.it/uri-res/N2Ls?urn:nir:stato:legge:2017-04-07;47!vig=>
 - 28.** <https://www.garanteinfanzia.org/content/come-diventare-tutore-volontario>
 - 29.** https://www.fundacionraices.org/?page_id=48
 - 30.** <https://asociacionpaideia.org/>
 - 31.** <https://porcausa.org/>
 - 32.** <https://migracion.maldita.es/>
 - 33.** <https://www.savethechildren.es/actualidad/yositequiero-sensibilizaci%C3%B3n-menores-extranjeros-no-acompanados>
 - 34.** <https://ajuntament.barcelona.cat/serveisocials/es/canal/servei-de-gestio-de-conflictes-dambit-social-lespai-urba>
 - 35.** <http://fedasil.be/en>
 - 36.** Gargaglia, N., Lodoli, M., & Valastro, V. (2015). *Yes we participate! Practical tools and good practices on participation with migrant children crossing the Mediterranean Sea*. Rome : Save the Children Italie. Extrait de : (version originale en Italie extraite de : <https://www.savethechildren.it/cosa-facciamo/pubblicazioni/partecipare-si-pu%C3%80>) ; Elalaoui, S., Gueye, C., & Gargaglia, N. (2019). *Partecipare si può! Volume 2. Strumenti e buone pratiche di partecipazione e ascolto dei minori migranti*. Rome : Save the Children Italie.

Références choisies

Note: les références qui figurent ici ont été choisies selon le critère de l'universalité (à l'exception de certains documents utiles qui ne concernent qu'un Etat ou même une ville) et de la langue (l'anglais et le français étant les deux langues internationales retenues). D'autres documents et recherches pertinentes peuvent être trouvés sur les sites Internet des organisations représentées à l'atelier international (voir Annexe).

Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2017): *Field handbook on unaccompanied and separated children, interagency working group on unaccompanied and separated children.*

Comité des droits de l'enfant (2005): *Observation générale n°6 (2005): Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en-dehors de leur pays d'origine.* CRC/GC/2005/6. Genève : Nations unies.

Comité des droits de l'enfant (2017): *Observation générale n°21 (2017) sur les enfants en situation de rue.* Genève : Nations unies. CRC/C/GC/21.

Comité des droits de l'enfant (2019) : *Observation générale n°24 (2019) sur les droits des enfants dans le système judiciaire pour enfants.* CRC/C/GC/24 Genève : Nations unies.

UNICEF Espagne (2019): *The Rights of Unaccompanied and Separated Children at Spain's Southern Border: Executive summary* (écrit par Pablo Ceriani et coordonné par Sara Collantes de l'UNICEF Espagne).

UNICEF Espagne (2019): *The Rights of Unaccompanied and Separated Children at Spain's Southern Border: Recommendations for the protection and integration of Unaccompanied and Separated Children at Spain's Southern Border* (écrit par Pablo Ceriani et coordonné par Sara Collantes de l'UNICEF Espagne).

UNICEF (2016): *Uprooted, the growing crisis for refugee and migrant children.*

UNICEF, REACH (2017): *Children on the move in Italy and Greece.*

UNICEF (2017): *Harrowing Journeys, Children and youth on the move across the Mediterranean Sea, at risk of trafficking and exploitation.*

UNICEF (2019): *Building on promising practices to protect children in migration across the European Union.*

UNICEF (2019): *The importance of the 'Human Factor' for refugee and migrant unaccompanied children in Italy, the Palermo model of volunteer guardianship.*

UNICEF (2019) : *Children Uprooted, what local governments can do.*

Comités nationaux de l'UNICEF (Allemagne, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni), (2019) : *Child-Sensitive Return. Upholding the Best Interests of Refugee and Migrant Children in Return and Reintegration Decisions and Processes in Selected European Countries (Germany, the Netherlands, Sweden and the United Kingdom) – A Comparative Analysis.*

Nations unies (2017): *Observation générale conjointe no 3 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et no 22 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les principes généraux relatifs aux droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales.* CMW/C/GC/3- CRC /C/GC/22. Genève : Nations unies.

Nations unies (2017): *Observation générale conjointe no 4 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et no 23 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour.* CMW/C/GC/4-CRC /C/GC/23. Genève : Nations unies.

Assemblée générale des Nations unies (2010): *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants.* A/RES/64/142 New York : Nations unies.

Annexe: liste des participants

Belgique

- Esperanto (ONG)
- Fedasil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile)

Danemark

- Croix-Rouge danoise
- Centre danois contre la traite des êtres humains

France

- Cabinet Daoud (avocat)
- Framtidstaget France (ONG)
- Hors la Rue (ONG)
- Mairie de Bordeaux - CoRIST
- Syndicat de la magistrature
- Trajectoires (ONG-recherche)
- UNICEF France
- CASP – Paris (ONG)
- Ville de Paris – DASES

Italie

- Intersos (ONG)
- UNICEF Italie

Maroc

- Association Bayti (ONG)
- UNICEF Maroc
- Wasata Sans Frontières (ONG)

Pays-Bas

- Nidos (ONG)

Norvège

- Municipalité d'Oslo: protection sociale de l'enfance

Espagne

- Ajuntament de Barcelona - Instituto Municipal de Servicios Sociales
- Ajuntament de Manresa –Espai Jove
- Asociación Paideia (ONG)
- Ayuntamiento de Madrid – Policía Municipal
- Ararteko (Bureau du médiateur basque)
- Comunidad de Madrid – Dirección General de Infancia, Familias y Natalidad
- Consejería de Bienestar Social y Salud Pública de Melilla
- Consorci de Serveis Socials de Barcelona
- Cruz Roja Española – Comunidad de Madrid
- Fundación Raíces (ONG)
- Hospital Universitari Vall d'Hebron - Service de psychiatrie communautaire
- Save the Children Espagne (ONG)
- Universidad de Málaga - Servicio de Protección de Menores de Ceuta
- UNICEF Espagne
- Voluntarios Por Otro Mundo (ONG)

Suède

- Consultante Maria Von Bredow (enfants en déplacement et traite d'enfants) Habibi (ONG)
- Région de Stockholm – Police suédoise des frontières
- Région de Stockholm – Service d'urgence sociale

Organisations internationales

- UCLG (Cités et Gouvernements Unis)
- UNICEF Genève – Division de la collecte de fonds et des partenariats privés

unicef

